



ÉTUDES STATISTIQUES

Série M N° 68

**DIRECTIVES RELATIVES
AUX STATISTIQUES
DES ACTIFS CORPORELS**

NATIONS UNIES

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES
BUREAU DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

Série **M** N° **68**

**DIRECTIVES RELATIVES
AUX STATISTIQUES
DES ACTIFS CORPORELS**



NATIONS UNIES
New York, 1979

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ST/ESA/STAT/SER.M/68

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.80.XVII.2

Prix : \$ E.-U. 6.00
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 6	1
I. UTILISATION DES STATISTIQUES RELATIVES AUX ACTIFS CORPORELS	1.1 - 1.13	4
A. Etude économique	1.1 - 1.11	4
B. Utilité des statistiques des actifs corporels pour l'établissement des comptes nationaux et des comptes de patrimoine	1.12 - 1.13	6
II. CONTENU ET MESURE DES STATISTIQUES	2.1 - 2.27	8
A. Contenu des statistiques	2.3 - 2.16	8
B. Problèmes de mesure	2.17 - 2.27	11
III. ARTICULATION DES STATISTIQUES SUR LES COMPTES DE FLUX ET LES COMPTES DE PATRIMOINE	3.1 - 3.8	15
A. Relation avec les comptes de flux du SCN et de la CPM	3.1 - 3.6	15
B. Relation avec les recommandations concernant les statistiques des comptes de patrimoine	3.7 - 3.8	16
IV. UNITES STATISTIQUES ET LEUR CLASSIFICATION	4.1 - 4.16	18
A. Unités statistiques	4.1 - 4.2	18
B. Classification par branche d'activité économique .	4.3 - 4.7	19
C. Classification par secteur	4.8 - 4.11	20
D. Autres types de classement des unités économiques	4.12 - 4.16	21
V. CLASSEMENT DES ACTIFS CORPORELS	5.1 - 5.30	23
A. Classification des actifs corporels reproductibles selon la nature des biens	5.2 - 5.15	23
B. Classification des actifs corporels non repro- ductibles selon la nature des biens	5.16 - 5.17	27
C. Distinction entre actifs productifs et non productifs	5.18	28
D. Classification des actifs fixes selon leur âge ...	5.19 - 5.23	28
E. Classement des actifs dont l'utilisateur n'est pas le propriétaire	5.24 - 5.27	29
F. Actifs que l'on ne peut pas attribuer aux utilisateurs	5.28 - 5.30	30

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
VI. EVALUATION DES ACTIFS CORPORELS	6.1 - 6.21	32
A. Considérations générales	6.1 - 6.6	32
B. Evaluation des actifs corporels reproductibles ..	6.7 - 6.13	33
C. Evaluation des ressources naturelles	6.14 - 6.21	34
VII. POSTES D'AJUSTEMENT	7.1 - 7.12	37
A. Classification des postes	7.1 - 7.3	37
B. Postes du tableau 5	7.4 - 7.12	39
VIII. EXPLOITATION DES STATISTIQUES	8.1 - 8.20	41
A. Objectifs des tableaux	8.1 - 8.2	41
B. Structure générale des tableaux	8.3 - 8.6	41
C. Les tableaux	8.7 - 8.17	42
D. Utilisation des tableaux pour organiser et présenter les données	8.18 - 8.20	44
IX. SOURCES ET METHODES DE RASSEMBLEMENT ET D'ELABORATION DES STATISTIQUES	9.1 - 9.29	45
A. Généralités	9.1 - 9.4	45
B. Principales méthodes	9.5 - 9.22	46
C. Priorités des statistiques	9.23 - 9.29	50

ANNEXES

I. TABLEAUX POUR LES STATISTIQUES D'ACTIFS CORPORELS		53
Tableaux A.1 - A.4 : Tableaux types pour l'ensemble de la nation		53
Tableaux A.5 - A.10 : Tableaux types par catégories d'activité économique		58
Tableaux A.11 A et B : Tableaux types par secteurs		66
Tableau A.12 : Tableau d'ajustement des Directives provisoires		68
II. TABLEAUX MENTIONNES DANS LE TEXTE		69
Tableau 2.1 de la CPM. Balance de la production, de la consommation et de l'accumulation du produit social brut		69
Tableau 5.1 de la CPM. Indicateurs de la fortune nationale		70
Tableau 5.1 des Directives provisoires. Classification des stocks et des actifs fixes selon la nature des biens		72
Tableau 5.2 des Directives provisoires de 1977. Classification des actifs corporels non reproductibles selon la nature des biens		76

AVANT-PROPOS

A sa dix-huitième session, la Commission de statistique a examiné un projet de directives internationales relatives aux comptes de patrimoine et d'ajustement nationaux et sectoriels à l'intention des entreprises. A cette occasion, la Commission avait souligné la nécessité d'établir des directives internationales sur les statistiques des stocks d'actifs corporels des unités du type "établissement" et avait recommandé de faire rédiger de telles directives dans le cadre du Système de comptabilité nationale (SCH) et de la Comptabilité du produit matériel (CPM).

Le présent document a été établi par le Bureau de statistique des Nations Unies en réponse à cette demande, avec l'aide de M. J. Arvay agissant en qualité de consultant auprès de l'Organisation des Nations Unies. Un projet de directives internationales relatives aux statistiques des actifs corporels a été examiné à la vingtième session de la Commission de statistique. La Commission a recommandé que ces directives, modifiées, compte tenu de nouvelles discussions, soient publiées pour servir de base au rassemblement et à la présentation des statistiques relatives aux actifs corporels.

INTRODUCTION

A sa dix-huitième session, la Commission de statistiques a examiné un projet de directives internationales relatives aux comptes de patrimoine et d'ajustement nationaux et sectoriels à l'intention des entreprises. A cette occasion, la Commission a souligné la nécessité d'établir des directives internationales sur les statistiques des stocks d'actifs corporels des unités du type "établissement" et a recommandé de faire rédiger de telles directives dans le cadre du Système de comptabilité nationale (SCN) 1/ et de la Comptabilité du produit matériel (CPM) 2/. Le présent document a été établi en réponse à cette demande 2/.

1. La théorie économique comme l'expérience empirique confirment que lorsque le niveau de développement et le taux de croissance économique observés dans plusieurs pays ou aux stades successifs de l'évolution d'un même pays présentent des différences assez importantes pour être significatives, ces différences sont en corrélation assez marquée avec celles du niveau et de la composition du stock de capital. Aussi les économistes se sont-ils longtemps servi des estimations relatives au stock de capital pour analyser les résultats des activités de production. Traditionnellement, les estimations de ce stock (y compris les créances nettes exigibles sur le reste du monde) sont appelées estimations de la richesse nationale. L'évaluation du stock de capital se fait généralement dans le cadre de la comptabilité nationale et est étroitement liée à l'évaluation des comptes d'opérations 3/. Toutefois, l'étendue de ces estimations et les méthodes d'évaluation du stock de capital varient considérablement d'un pays à l'autre. Il faut donc, dans ce domaine de la statistique, mettre au point des directives internationales qui non seulement facilitent la comparaison des données sur le plan international mais encore aident les pays à procéder plus systématiquement et sur un champ plus large à l'estimation du stock de capital.

2. Dans la multiplicité d'analyses auxquelles peuvent servir les estimations relatives à la richesse nationale, on peut dégager en gros deux optiques. L'une met au premier plan l'aspect financier des actifs. Ceux-ci sont considérés comme des éléments de la richesse de leur propriétaire, leur composition détaillée ainsi que leur rôle dans la production n'ayant dès lors qu'une importance secondaire. L'autre, en revanche, voit dans les actifs les ressources nécessaires à la production de biens et services. Il s'agit alors essentiellement d'évaluer la capacité de production d'un pays et, à cet égard, la composition du stock de capital et sa répartition entre les diverses branches de l'économie jouent un rôle important. Si, dans le cas des comptes de patrimoine, il est logique de prendre en considération les estimations du stock de capital déduction faite de la consommation de capital, en revanche, pour comparer le capital à la production, il est préférable d'utiliser des estimations brutes.

1/ Voir M. J. Ward, The Measurement of Capital (Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 1976).

2/ Directives internationales provisoires relatives aux comptes de patrimoine et d'ajustement nationaux et sectoriels du système de comptabilité nationale (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XVII.10).

3/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.XVII.3.

3. Compte tenu de ces deux grands types d'analyse, les directives internationales relatives aux statistiques de la richesse nationale ont été élaborées en deux phases et en deux documents distincts. En ce qui concerne les statistiques de la richesse nationale du point de vue financier, les directives relatives aux comptes de patrimoine et d'ajustement nationaux et sectoriels (désignées ci-dessous sous le sigle BHS) ont été publiées en 1977 2/. Le présent document envisage la richesse nationale dans la seconde de ces deux optiques, l'idée étant d'aboutir à des directives internationales relatives aux statistiques des stocks de biens corporels considérés comme facteurs de production.

4. Les recommandations concernant les statistiques des actifs corporels faites dans le présent document doivent en principe également pouvoir être appliquées par les pays qui ont adopté le Système de comptabilité nationale (SCN) 3/ ou de la Comptabilité du produit matériel (CPM) 4/. Il y a des différences fondamentales entre le SCN et la CPM pour ce qui est de la production et du revenu mais non en ce qui concerne la formation du capital et le stock d'actifs corporels reproductibles. En conséquence, les notions et définitions proposées dans le présent document peuvent s'insérer aussi bien dans le cadre du SCN que dans celui de la CPM et peuvent s'articuler sur les notions et définitions figurant dans deux autres documents relatifs aux actifs fixes et à la richesse nationale, qui ont été adoptés par la Commission permanente de statistique du Conseil d'assistance économique mutuelle 5/.

5. Etant donné que la plupart des concepts et méthodes proposés dans les directives provisoires de 1977 et d'autres documents déjà adoptés valent aussi pour les statistiques dont il est question dans le présent document, on s'est surtout attaché ci-après aux aspects qui tout en présentant de l'importance pour l'évaluation des actifs corporels sont passés sous silence ou n'y figurent que de façon succincte dans d'autres documents. Le présent document doit donc être considéré comme un supplément aux directives BSH et les personnes désireuses d'établir des statistiques sur les actifs corporels devront recourir aux deux publications.

6. Le présent document s'articule de la façon suivante. Le chapitre premier indique les utilisations des données relatives aux actifs corporels. Le chapitre suivant définit le contenu des actifs corporels et le chapitre trois étudie les rapports entre ces données et les systèmes de statistiques définis dans le SCN et la CPM. Les deux chapitres suivants ont trait, respectivement, à la classification des agents économiques résidents et des actifs corporels. Le chapitre VI analyse certaines questions d'évaluation et le chapitre VII porte sur les questions connexes

4/ La "Comptabilité du produit matériel" (CPM) est décrite dans le document intitulé "Principes de l'établissement de la balance de l'économie nationale" (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.71.XVII.10).

5/ "System of basic indicators and methodology of the statistics of fixed asset in the CMEA countries" (adopté à la neuvième session de la Commission permanente de statistique du CAEM), Principes fondamentaux régissant l'établissement de statistiques, vol. I (Commission permanente de statistique du CAEM, Moscou, 1972), p. 145 à 152 (en russe). Voir également "Basic methodology of computing the indicators of national wealth" (adopté à la neuvième session de la Commission permanente de statistique du CAEM).

des ajustements des actifs d'ouverture et de clôture avec les flux enregistrés dans les statistiques du SCN et de la CPII. Des tableaux types sont présentés au chapitre VIII et le dernier chapitre étudie les sources et méthodes de rassemblement et d'élaboration des statistiques relatives aux actifs corporels.

CHAPITRE I

UTILISATION DES STATISTIQUES RELATIVES AUX ACTIFS CORPORELS

1.1 Les directives provisoires de 1977 constituent une étude systématique des nombreux domaines où peuvent trouver à s'appliquer les statistiques de la richesse nationale et des comptes de patrimoine sectoriels. On y trouve également une brève description du contenu des statistiques des actifs corporels. Le présent chapitre traite plus en détail des utilisations possibles de ces statistiques qui ont des incidences sur la classification, la définition et la présentation des données des actifs corporels.

A. Etude économique

1. Le capital en tant que facteur de production

1.2 Pour étudier l'importance et les modifications de la capacité de production, on se sert généralement des estimations relatives au stock brut de capital. Ces estimations sont utiles pour évaluer les possibilités de production et les comparer avec la production réelle, lorsque l'on analyse les fluctuations cycliques et les pressions exercées par la demande.

1.3 Les statistiques conçues pour évaluer la contribution du capital à la production jouent un rôle important dans l'analyse du niveau de la production et du taux de croissance économique. Il s'agira parfois de considérer les entrées de capitaux du point de vue du volume d'investissements nécessaire pour accroître la production, et, dans cette optique, d'examiner le coefficient de capital de différentes industries à différentes époques. Parfois aussi, on cherchera à évaluer les services rendus par les actifs exploités ^{1/}. On a, par ailleurs, besoin de données sur les entrées de capitaux pour ajuster les fonctions de production aux fins de la prévision à court terme ou à long terme, et aussi pour mettre au point des plans de développement économique.

1.4 Les statistiques des actifs corporels jouent un rôle important dans l'analyse de la productivité globale des facteurs. Pour évaluer la part du capital, de la main d'oeuvre et, éventuellement, d'autres facteurs de production dans la croissance, on a besoin de statistiques répondant à des notions pertinentes et bien définies touchant le capital et d'une ventilation relativement détaillée du stock d'actifs. A cet effet, un important critère de classification est le type de capital, car les différents types de capital sont loin de jouer le même rôle dans la production de biens et services et ne contribuent donc pas dans la même mesure à la croissance économique.

^{1/} Voir D. W. Jorgenson et Z. Griliches, "The explanation of productivity change", Review of Economic Studies, vol. 34 (juillet 1967). Voir également The Measurement of Capital.

2. Rapport entre le capital et la main-d'oeuvre

1.5 Une étude sur l'utilisation de la main-d'oeuvre et la productivité du travail n'est pas complète si elle ne renseigne pas sur la part de l'équipement dans le travail fourni. A l'étude de ce rapport capital-travail, souvent appelé "intensité du capital", les statistiques des actifs peuvent contribuer de diverses manières. La question déborde d'ailleurs le domaine strictement économique et fait intervenir des considérations de politique sociale; ainsi, une augmentation du niveau de l'emploi peut exiger soit la création de nouveaux lieux de travail soit l'organisation d'un roulement de plusieurs équipes - choix qui a d'importantes conséquences sociales.

3. Planification et prévision de la demande de biens d'équipement

1.6 L'établissement des courbes d'investissement et autres modèles utilisés pour la prévision de la demande de biens d'équipement requiert la connaissance de certaines données fondamentales que peuvent fournir les statistiques des actifs corporels. Une importance toute particulière s'attache à cet égard aux estimations des stocks bruts de capital fixe. Parfois, non seulement les résultats définitifs des estimations mais aussi les conclusions partielles qui se dégagent des calculs intermédiaires permettent d'obtenir des renseignements précieux. Dans les modèles prévisionnels, on distingue généralement deux grands éléments de la demande de biens d'équipement. Le premier est l'investissement nécessaire pour remplacer les actifs déclassés et mis au rebut. On a besoin d'estimations de la mise à la retraite des biens d'équipement compatibles avec les estimations du stock de capital, ou de renseignements sur la structure par âge du capital fixe pour déterminer les renouvellements à prévoir de temps à autre si l'on veut maintenir la capacité de production. Le second élément est l'acquisition de nouveaux biens d'équipement nécessaires pour accroître la production. On peut planifier ce type d'investissement à partir de prévisions touchant l'évolution de la production, au moyen des coefficients de capital empiriques.

4. Structure par âge des biens d'équipement

1.7 Utiles pour prévoir la demande de biens d'équipement les renseignements sur la répartition par âge des actifs peuvent également servir de base à d'autres conclusions. Par exemple, à l'intérieur d'une même branche d'activité, on peut comparer la valeur des éléments de capital fixe les plus anciens à celle des éléments acquis ultérieurement et, par conséquent, plus perfectionnés du point de vue technique. D'une branche à l'autre, on peut également mettre en parallèle celles en pleine expansion, dont les équipements sont en majeure partie neufs et celles qui périclitent et dont le stock d'équipements se compose pour la plupart d'acquisitions relativement anciennes.

1.8 Les données sur la répartition des biens d'équipement par âge constituent un point de départ extrêmement important pour l'évaluation de l'espérance de vie utile et, par conséquent, pour l'établissement de courbes de mortalité ainsi que pour le calcul de l'amortissement. En outre, elles contribuent à expliquer que les dépenses consacrées à l'acquisition d'équipements et aux travaux d'entretien et de réparation varient d'une branche à l'autre et même au sein d'une même branche, et la dispersion du degré moyen d'obsolescence du capital fixe et peuvent être des éléments servant à évaluer le flux "services productifs des équipements".

5. Aspect écologique des actifs

1.9 Dans le cas tant des actifs fixes que des ressources naturelles, la question de la protection de l'environnement revêt une importance croissante. Ni dans le cadre du SCN et ni dans celui de la CPC, on ne prend en considération les dommages que pourraient causer à l'environnement les activités de certaines installations, encore qu'on ait proposé de considérer ces dommages comme des éléments négatifs de la production. Cela aurait, certes, des répercussions sur la valeur de capital fixe des installations en question, valeur qui devrait être équivalente à la valeur capitalisée de la production future. Même sans modifier l'optique à ce point, il y aurait intérêt, lorsque cela est possible, à faire une distinction entre l'équipement installé spécialement pour lutter contre la pollution ou la réduire et les biens qui servent directement à la production.

1.10 S'agissant de la protection de l'environnement, il est peut-être plus important encore de mesurer les stocks de ressources naturelles disponibles. Les comptes d'opérations n'indiquent pas les changements (diminution par équipement ou augmentation par suite de nouvelles découvertes) que subissent ces ressources. Il faudrait donc pouvoir trouver ces renseignements dans les statistiques des stocks d'actifs corporels. Toute augmentation ou diminution des ressources naturelles a des répercussions sur l'environnement. D'où la très grande utilité, pour faire des recherches sur ces questions, de pouvoir donner de ces changements une mesure exprimée en volume et, si possible, en valeur.

6. Degré d'utilisation des actifs

1.11 Bien que l'importance du produit permette de se faire une idée de la capacité de production, elle n'indique pas si cette capacité est pleinement exploitée ou non. Plusieurs pays ont entrepris des études sur cette question. En général, ils ont étudié les deux éléments suivants : a) la proportion du stock d'actifs fixes utilisés selon un régime d'un, deux ou plusieurs postes; b) la période pendant laquelle les actifs fixes ne sont pas utilisés pour cause de réparation ou d'entretien ou en raison d'événements imprévus, du manque de commandes ou autres facteurs. Cette information permettrait sans doute de mieux tirer parti des ressources en capital du pays et peut-être aussi de comprendre pourquoi les coefficients de capital varient d'une branche à l'autre ou d'une période à l'autre.

B. Utilité des statistiques des actifs corporels pour l'établissement des comptes nationaux et des comptes de patrimoine

1.12 L'élaboration de statistiques des actifs corporels précède logiquement l'établissement des comptes nationaux et des comptes de patrimoine sectoriels et, en partie également, l'évaluation des opérations en capital (amortissement) dans les comptes de revenu et de dépenses. C'est pourquoi l'établissement de statistiques des actifs corporels et l'utilisation de nouvelles sources de données devrait contribuer à accroître la fiabilité des estimations fournies dans les

comptes d'opérations et à faire mieux comprendre comment les processus économiques s'articulent entre eux. Grâce à l'évaluation régulière des stocks de capital fixe, il est possible d'obtenir des renseignements plus sûrs sur les opérations en capital et les comptes de patrimoine. Si les estimations actuelles du stock de capital fixe reposent sur la méthode chronologique dite de l'inventaire permanent, des estimations directes du stock de capital à intervalles réguliers aideraient sans doute à extrapoler ou intrapoler des données pour d'autres années. L'établissement d'une série chronologique pour le stock de capital fixe et sa répartition entre les branches et les secteurs, accompagné d'une enquête sur les raisons des changements entre les stocks d'ouverture et de clôture, devrait permettre d'obtenir des renseignements utiles pour améliorer l'évaluation de l'amortissement.

1.13 Les statistiques des actifs corporels sont un moyen de rattacher les comptes de patrimoine aux comptes de flux courants en ce sens que les éléments de la richesse nationale, qui étaient classés par secteurs institutionnels dans les comptes de patrimoine, sont répartis en catégories selon le type d'activité économique. Ces données peuvent ensuite être comparées avec le montant global de la production qui apparaît dans les comptes nationaux. La vérification par recoupement de ces trois types de données peut réduire sensiblement les écarts statistiques.

CHAPITRE II

CONTENU ET MESURE DES STATISTIQUES

2.1 Ainsi qu'on l'a indiqué au chapitre I, les estimations du stock de capital peuvent être utilisées à des fins diverses et de façons différentes. Les directives présentées ci-après n'embrassent pas la totalité des notions théoriques susceptibles d'entrer en jeu et que la plupart des pays seront appelés à manier et seront à même d'affecter de mesures chiffrées.

2.2 Le contenu et la définition des notions qu'il est proposé d'utiliser dans les statistiques des actifs corporels et les définitions correspondantes sont exposés ci-après.

A. Contenu des statistiques

1. Actifs inclus

2.3 Pour déterminer l'éventail des actifs à inclure, on peut partir de la définition générale suivante du capital : le capital englobe les produits manufacturés et ressources naturelles de toutes sortes qui sont disponibles dans le pays à un moment donné et qui interviennent dans la production de biens et services à l'exception des biens et services qui sont entièrement utilisés dans le processus de la production pendant la période de compte. On trouvera ci-après un examen fondé sur cette définition des différents types d'actifs, assorti de propositions quant aux actifs à faire figurer ou non dans les statistiques du stock de capital.

2.4 Nul doute que ne doive figurer dans les statistiques la totalité du stock de produits transformés ou ouvrés (matières et matériels) accumulé durant les périodes précédentes pour servir à la production de nouveaux biens et services. Il s'agit des actifs fixes et des stocks qui, au cours de la production, subissent un double processus d'épuisement progressif et de renouvellement. Ce sont, autrement dit, les actifs corporels reproductibles. Les distinctions à établir entre les différents types d'actifs corporels reproductibles sont examinées au chapitre V ci-dessous.

2.5 Les ressources naturelles interviennent aussi dans le processus de production, mais dans une mesure qui varie selon la catégorie à laquelle elles appartiennent. De ces actifs, l'un des plus importants est la terre qui intervient directement, régulièrement et de manière répétée dans le processus de production, et dont l'inclusion dans le stock de capital est à ce titre tout à fait justifiée.

2.6 Les actifs du sous-sol, y compris les gisements de minerais au large des côtes, constituent un autre groupe important de ressources naturelles. Celles-ci se trouvent dans leur état géologique naturel (in situ). A un moment donné, l'état de la technique ne permet d'exploiter de manière rentable qu'une partie du stock total connu d'actifs du sous-sol. La somme de ces réserves actuellement exploitables est plus étroitement liée à la production actuelle que le total des ressources connues. Il ne convient donc d'inclure dans le stock des actifs corporels que les réserves exploitables de manière rentable. Il ressort d'un examen des pratiques nationales

que, dans un grand nombre de pays, tous les actifs du sous-sol sont exclus des entrées de capital et du calcul du coefficient de capital. Les données relatives aux réserves d'actifs du sous-sol sont pourtant indispensables pour certaines utilisations des statistiques du stock de capital, par exemple, lorsqu'il s'agit d'évaluer les possibilités d'accroître la production ou d'étudier le degré d'autonomie d'un pays en ce qui concerne les matières premières.

2.7 Les forêts peuvent être considérées comme un type particulier de ressource naturelle renouvelable. Bien que peut-être seules les forêts naturelles puissent être considérées comme des ressources naturelles assimilables, par nature, aux actifs du sous-sol, il n'en convient pas moins d'inclure dans les statistiques du stock de capital non seulement ces forêts naturelles mais aussi celles qui résultent de l'action de l'homme : boisement, aménagement forestier, etc. Les statistiques relatives à la pêche devraient inclure les stocks halieutiques et les ouvrages connexes dans le cas des viviers, des parcs à huîtres, etc. Les ressources halieutiques sont, comme les forêts, des ressources renouvelables; il convient d'y inclure aussi la pêche commerciale dans les eaux intérieures. En ce qui concerne les forêts et la pêche, les stocks exploitables devraient s'estimer compte tenu à la fois du taux naturel d'accroissement et du taux d'exploitation.

2.8 Etant donné qu'il est difficile d'établir un lien même indirect entre le stock des actifs appartenant aux "monuments historiques" et le niveau de la production, sauf peut-être pour ce qui est de l'industrie du tourisme, il n'est pas possible non plus d'y inclure intégralement le stock des objets culturels. Il est cependant proposé de faire figurer ces actifs dans les statistiques du stock de capital s'ils ont été récemment achetés ou vendus, afin d'obtenir une correspondance exacte avec les agrégats correspondants des Directives provisoires de 1977.

2.9 La terre, les forêts, les ressources minérales, les pêcheries et les monuments historiques constituent collectivement ce qu'on appelle les "actifs non reproductibles". On notera que cette dénomination n'est pas absolument exacte. Par exemple, le stock des terres disponibles peut être accru par remblaiement ou par récupération sur les fleuves ou la mer, et les forêts peuvent être renouvelées par afforestation.

2.10 Il est proposé dans le présent document d'inclure dans les statistiques du stock de capital tous les types d'actifs mentionnés aux paragraphes 2.4-2.9. Ensemble, ces actifs sont intitulés "actifs corporels".

2.11 Pour ce qui est des actifs corporels reproductibles, le problème de la comptabilité avec le SCN et le système de Comptabilité du produit matériel (CPM) ne se pose pas. Dans l'un et l'autre système en effet, ces actifs sont liés aux flux de formation de capital et sont des éléments du patrimoine de la nation. Tel n'est pas le cas, en revanche, des actifs corporels non reproductibles. La valeur des ressources naturelles englobée dans la définition du patrimoine de la nation dans le SCN (et les Directives provisoires de 1977) ne l'est pas dans la CPM, en raison des difficultés théoriques et pratiques à les chiffrer. Il est proposé dans le tableau 5.1 de la CPM d'ajouter les terres et les forêts en tant que postes complémentaires de la richesse nationale (voir annexe II ci-dessous).

C'est que dans les pays à économie de marché, une part relativement importante des ressources naturelles a été acquise par leurs propriétaires actuels par voie d'achat; elles constituent donc une richesse, non seulement potentiellement, mais aussi en tant qu'actif commercialisable. Le coût de leur acquisition figure parmi les apports de capital nécessaires à la production. Par contre, dans les pays à économie planifiée, les ressources naturelles - à quelques exceptions mineures près - ne peuvent être ni achetées ni vendues.

2.12 Malgré cela, il semble possible et souhaitable, dans les pays à économie planifiée également, de faire figurer les ressources naturelles dans les statistiques du stock de capital. En fait, l'idée commence à se répandre dans ces pays que les estimations de la valeur des ressources naturelles peuvent contribuer utilement à diverses études économiques, notamment en matière de calcul des prix.

2. Actifs exclus

2.13 On a exclu des statistiques du stock de capital social les actifs financiers. Certes ceux-ci sont aussi nécessaires à la continuité du processus de production et de distribution. Mais, à l'échelon du pays, les actifs financiers sont contrebalancés par les passifs financiers et ne devraient donc pas être considérés comme des actifs productifs, dans une optique macro-économique. Pour l'étude des liens entre les actifs financiers et la production, on peut se fonder sur les données pertinentes que fournissent les statistiques des comptes de patrimoine. Par ailleurs les actifs incorporels non financiers, tels que les brevets, les licences d'exploitation d'inventions, etc., contribuent de façon importante à accroître la production. Néanmoins, il est proposé de limiter la portée des statistiques ici considérées aux actifs corporels. Les actifs incorporels non financiers ne figurent en général dans les statistiques des comptes de patrimoine que dans la mesure où ils sont achetés et vendus. Les inventions et innovations mises au point par les producteurs eux-mêmes et utilisées pour leurs fins propres ne peuvent pas se mesurer.

2.14 On utilise parfois une définition du capital dans laquelle, outre les actifs corporels, est englobé le capital humain. Nul doute qu'il n'y ait intérêt à mesurer la quantité et la qualité du capital humain et, logiquement, celui-ci a sa place dans les statistiques visant à étudier les liens entre la production et tous ses facteurs de production. Mais, l'étude de la notion de capital humain sort du cadre du présent document.

2.15 Il existe un certain nombre de ressources qui, de par leur nature même, constituent des "biens gratuits", par exemple l'eau et l'air. Dans les pays hautement industrialisés, ces actifs s'assimilent de plus en plus à des biens économiques, parce qu'ils exigent des investissements et des dépenses d'entretien au même titre que le capital fixe. Depuis quelque temps ces ressources sont souvent considérées dans le contexte de l'environnement et, en principe, il serait avantageux de les classer sous la rubrique "ressources naturelles" et de les incorporer aux statistiques ici envisagées. Néanmoins, il est proposé de ne pas les inclure pour le moment dans les statistiques du stock de capital en raison de la difficulté à en déterminer la valeur.

2.16 Pour le SCN et la CPM les achats de biens de consommation durables par les ménages ne relèvent pas de la formation de capital, mais de la consommation. On ne peut douter que, d'un point de vue théorique, les biens de consommation durables acquis par les ménages ne fassent partie de la richesse nationale. Dans les directives provisoires de 1977, afin de se conformer aux pratiques de comptabilité nationale, on a séparé ces biens des autres actifs reproductibles et l'on a recommandé de les présenter dans un tableau complémentaire. Dans la CPM, en revanche, il est suggéré d'inclure les biens durables des ménages dans la richesse nationale (voir le tableau 5.1 de la CPM reproduit à l'annexe II). Néanmoins, l'objectif principal des statistiques du stock de capital traitées dans le présent document étant d'étudier le rôle que jouent les actifs dans la production, les biens de consommation durables sont exclus de ces statistiques.

B. Problèmes de mesure

1. Mesurer la valeur

2.17 Il est certes très important de connaître avec le plus de détails possible la quantité matérielle des divers types d'actifs. Outre qu'elles sont importantes aux fins de l'analyse économique, les données relatives à la quantité des actifs sont utiles aussi pour estimer la valeur des divers biens d'équipement et des ressources naturelles. Il est donc souhaitable que les pays, dans les programmes pour lesquels ils s'efforcent de développer les statistiques des actifs corporels, prévoient des études sur la quantité matérielle des divers types de biens de capital.

2.18 Néanmoins, le présent document ne traite pas les données d'un point de vue quantitatif. Il n'y est question que d'estimations de la valeur, lesquelles se prêtent à des recherches macro-économiques à un niveau relativement élevé d'agrégation. Les données relatives aux actifs sont agrégées de deux manières : par combinaison des différents types de biens de capital et par regroupement en grands types (branches et catégories) d'activité économique.

2. Mesurer la capacité

2.19 La mesure du stock de capital n'est pas en elle-même une mesure de la capacité, mais elle constitue un élément important en vue de l'estimation de celle-ci. La capacité peut être un terme soit technique soit économique, mais dans les deux cas, c'est un taux qui mesure le flux de production durant une période donnée. D'un point de vue technique, il peut s'agir de x tonnes de ciment ou de y tonnes d'acier par an. D'un point de vue économique, il existe en général de nombreux facteurs qui font que le taux effectif de production d'une entreprise donnée reste en dessous du maximum technique théorique; ces facteurs sont en général bien connus des dirigeants des entreprises et des ingénieurs. La capacité d'un équipement donné n'est en général pas fixe pendant toute sa durée utile. Il y a d'abord une période d'apprentissage durant laquelle la production s'accroît et, par la suite, au fur et à mesure que la machine prend de l'âge, sa production potentielle baisse parce qu'elle exige davantage de travaux d'entretien, etc. Mais il ne s'agit que de différences secondaires. La capacité maximum est atteinte relativement peu de temps après l'installation et elle reste constante durant la plus grande partie de la durée utile de l'équipement pour baisser sans doute rapidement vers la fin.

2.20 Bien que la plupart des analystes préfèrent utiliser les valeurs brutes pour mesurer la capacité productive, certains ont néanmoins suggéré que les valeurs nettes conviennent mieux. Ils estiment en effet que ces valeurs, conférant un poids supérieur aux nouveaux actifs plus productifs et un poids moindre aux actifs plus anciens relativement inefficaces, reflètent mieux la capacité productive d'un groupe d'actifs d'âge différent. Cet argument mérite que l'on s'y arrête, notamment lorsqu'il s'agit de comparer des branches d'activité marchande qui ne se développent pas au même rythme.

2.21 Il est proposé d'utiliser dans les statistiques des actifs corporels aussi bien les valeurs nettes que les valeurs brutes. La différence entre la valeur nette et la valeur brute reflète, outre les différences de productivité entre actifs d'âge différent, la réduction de la durée utile future d'un actif donné avec l'âge. Si l'utilisation de la valeur brute risque de donner trop de poids aux anciens actifs, la valeur nette risque en revanche de leur en donner trop peu. L'étendue de l'écart dans ces deux cas dépend essentiellement de la relation entre le taux de progrès technique, la durée utile prévue des actifs fixes et la répartition par âge du stock de capital fixe.

3. Capital utilisé

2.22 Le degré d'utilisation du stock de capital fixe varie pour un certain nombre de raisons. Par exemple, une usine peut avoir du matériel neuf mais devoir être fermée pour cause de grève, d'insuffisance des commandes, manque de matières premières, ou manque des compétences suffisantes pour faire fonctionner le matériel. Le capital utilisé peut être considéré comme équivalent à la valeur brute ajustée par application d'un taux représentant le rapport entre la durée de travail effective et la durée de travail théorique. Il faut tenir compte du fait que, par exemple, une chaîne de production fonctionne parfois à la moitié de sa vitesse normale, ce qui équivaut à avoir deux machines d'une capacité égale dont une seule serait en service. Dans l'ensemble, le concept de capital utilisé peut être considéré comme équivalent à la valeur brute des actifs pondérée par la durée d'utilisation effective. On applique aussi parfois un taux "d'efficacité" pour mesurer plus précisément l'utilisation.

2.23 Dans les pays à économie de marché, le taux d'utilisation du capital varie très sensiblement selon le moment du fait que la production fluctue en fonction du marché. Compte tenu de son court terme, une modification du taux d'utilisation doit faire l'objet de mesures répétées à intervalle rapproché. Une série chronologique annuelle sur l'utilisation de l'actif peut être d'une valeur analytique considérable, alors qu'une série fondée sur cinq enquêtes annuelles n'aurait pas grande utilité pour la plupart des économies de marché.

2.24 On ne propose pas dans les présentes directives de mesurer expressément le capital utilisé. On propose, toutefois, d'effectuer des études spéciales afin de déterminer pendant combien de postes de travail divers actifs sont utilisés et pendant combien de temps ils sont, pour diverses raisons, en état de non-fonctionnement.

Ces études ne doivent porter que sur les industries où les niveaux de production sont en pratique contrôlés par le nombre de postes de travail utilisés. Les principales branches d'activité appartenant à cette catégorie sont les industries manufacturières, extractives et (peut-être), le bâtiment et les travaux publics, l'électricité, le gaz et l'eau. Ce type d'informations faciliterait le travail des chercheurs qui s'occupent de mesurer le capital utilisé.

4. Apports de capital : mesure du stock de capital ou mesure du flux des services rendus par le capital

2.25 Il est important de définir les apports de capitaux lorsqu'on étudie le rôle du capital fixe dans la production. S'il s'agit de mesurer la contribution des divers facteurs de production, la valeur du flux des services rendus par le capital constituerait un indicateur plus approprié des apports de capitaux que celle du stock de capital. Ce flux ne peut être mesuré directement. Néanmoins, il est fonction de la durée utile de l'actif considéré, de l'intensité de l'utilisation de celui-ci dans le processus de production et de sa propension à l'obsolescence. Correctement évalué, le flux des services rendus par le capital rendrait approximativement compte de la valeur de la location du facteur capital, notion théoriquement comparable à celle des versements au titre du facteur travail sous la forme de la rémunération des salariés. En raison des difficultés qu'il y a à évaluer ce flux, on n'a pas, dans le présent document, fait figurer dans les statistiques des actifs corporels, d'estimations de la valeur des services rendus par le capital. On propose néanmoins un classement par âge des biens de capital existants, qui devrait permettre d'évaluer le flux des services rendus par le capital. A noter que, dans un certain nombre d'études intéressantes, on a utilisé les estimations du stock d'actifs comme indicateurs de l'importance des entrées de capitaux. On peut aussi, à défaut d'autre mesure, prendre comme mesure des services rendus par le capital la consommation de capital fixe.

5. Les progrès techniques incorporés au capital

2.26 Les progrès techniques et scientifiques incorporés aux biens d'équipement sont considérés dans la comptabilité nationale comme une amélioration de la qualité et donc une augmentation de la quantité de biens de capital. Ils sont donc pris en compte dans les estimations de la formation de capital. Il convient de respecter le même principe pour estimer le stock d'actifs accumulés si l'on veut que ces estimations cadrent avec les systèmes fondamentaux de comptabilité nationale. Selon certains, cependant, il faudrait, afin d'identifier plus précisément les sources de la croissance, distinguer d'une part les effets du progrès technique et d'autre part les changements purement quantitatifs, ces deux facteurs ayant une nature et des incidences très différentes. Il s'agit alors de savoir si les résultats des progrès scientifiques et techniques devraient apparaître dans les statistiques correspondant à la période durant laquelle les biens de capital améliorés sont produits ou à la période durant laquelle ils sont utilisés dans le processus de production.

2.27 Il serait particulièrement utile de disposer d'une mesure explicite des effets de progrès de la technique lorsqu'on analyse le rôle des différents facteurs de croissance. Etant donné, cependant, qu'il est extrêmement difficile de distinguer le progrès technique des modifications "purement" quantitatives, il n'est pas proposé dans le présent document de séparer ces deux éléments de la croissance.

CHAPITRE III

ARTICULATION DES STATISTIQUES SUR LES COMPTES DE FLUX ET LES COMPTES DE PATRIMOINE

A. Relation avec les comptes de flux du SCN et de la CPM

3.1 Il est indispensable que les notions, définitions et classifications relatives au stock de capital soient pleinement harmonisées avec celles des comptabilités qui présentent les flux des processus de la production et celles des statistiques des comptes de patrimoine. Chaque fois que possible, les notions et classifications proposées ici pour les statistiques des actifs corporels équivalent à celles qui ont déjà été adoptées dans les principes directeurs relatifs aux statistiques et systèmes susmentionnés. Lorsqu'on a introduit de nouvelles notions ou de nouvelles classifications, par exemple l'utilisation de la valeur brute au lieu de la valeur nette, ou la distinction entre les constructions achevées et les constructions non achevées, on a indiqué comment elles se raccordent aux principes déjà adoptés.

3.2 Les notions, définitions et classifications relatives aux actifs corporels reproductibles sont compatibles avec celles des comptes de flux correspondants du SCN et de la CPM. Les flux de capital correspondants se composent des éléments suivants : a) formation brute de capital fixe; b) variation des stocks; c) consommation normale de capital fixe; et d) pertes d'actifs (fonds) fixes et d'actifs (moyens matériels) circulants (dans le cas de la CPM).

3.3 Il en va autrement des actifs non reproductibles. Ni dans le SCN ni dans la CPM l'accroissement ou la diminution de ces actifs ne sont pris en considération pour le calcul de la production et du revenu de la période considérée. Les apports de main-d'oeuvre et de matériaux utilisés pour l'amélioration des terres, la création de plantations, etc., apparaissent bien en tant qu'éléments de la production et de la formation de capital, mais leur ordre de grandeur ne représente nullement la valeur de l'ensemble du stock de ces actifs. Comme l'expliquera le chapitre V, les ressources naturelles "vierges" (réserves *in situ*) seraient à distinguer des actifs dont la production, quoique liée à ces ressources, résulte de l'action de l'homme. Les actifs corporels non reproductibles "vierges" ne peuvent être reliés aux comptes de flux du SCN et de la CPM que formellement, c'est-à-dire par le biais de postes d'ajustement. En prévoyant des postes d'ajustement identifiés comme tels, on peut plus facilement coordonner les principes des comptes de flux avec ceux des comptes de stocks.

3.4 Le SCN indique la place des stocks d'actifs corporels, tant reproductibles que non reproductibles dans le système. Au tableau 2.1 du SCN, qui illustre l'ensemble du système des comptes, les postes correspondant aux actifs apparaissent dans les colonnes 75 à 79. Les stocks d'ouverture de ces actifs corporels apparaissent à la quatrième ligne et les stocks de clôture à la ligne 88, tandis que les variations de ces stocks durant l'année apparaissent aux lignes 69 et 70, complétées par la ligne 84 (réévaluations). Dans ce tableau, les actifs sont évalués compte tenu de la dépréciation, mais l'on pourrait tout aussi bien se fonder sur la valeur non amortie.

3.5 Les réévaluations d'actifs corporels figurent à la ligne 84 du tableau 2.1. Les réévaluations portent sur les modifications de la valeur des actifs reproductibles dues à l'évolution des prix et à d'autres facteurs dont il est fait abstraction dans le compte de formation de capital. Ce caractère général des éléments figurant à la ligne 84 est la raison pour laquelle il est proposé dans les Directives provisoires de 1977 de substituer au terme "réévaluation" celui d'"ajustement". C'est ce qu'on a fait dans le présent document.

3.6 Les actifs corporels reproductibles de la CPM, i.e. les stocks d'actifs fixes et les stocks de biens non durables apparaissent au tableau 5.1 (voir annexe II ci-dessous) et aux tableaux 5.2 et 5.3 qui donnent la balance des actifs fixes évalués à la fois compte tenu de la dépréciation et sur leur valeur non amortie. En outre, le tableau 2.1 de la CPM (voir annexe II ci-dessous), qui présente la balance de la production, de la consommation et de l'accumulation du produit social brut, montre les variations des stocks d'actifs fixes et de biens non durables. Il est possible de raccorder les ressources naturelles à la CPM par le biais des postes d'ajustement, tout comme pour le SCN.

B. Relation avec les recommandations concernant les statistiques des comptes de patrimoine

3.7 Dans le présent projet de directives, on propose de s'écarter à certains égards des notions dont procèdent les Directives provisoires de 1977 car, dans les statistiques des actifs corporels, les actifs sont considérés d'un point de vue différent, à savoir sous l'angle de leur intervention dans le processus de production. Les statistiques proposées en matière d'actifs corporels diffèrent de celles des comptes de patrimoine sur les points suivants :

a) Alors que dans les Directives provisoires de 1977 l'accent est mis sur la valeur comptable (amortie) des actifs corporels, dans les statistiques des actifs corporels on tient compte de la valeur brute et de la valeur nette.

b) Les Directives provisoires de 1977 ne prennent en considération que les estimations aux prix courants. Les statistiques des actifs corporels font aussi intervenir les estimations en prix constants.

c) Alors que dans le présent projet de directives il est proposé que certains actifs corporels soient classés selon les utilisateurs, suivant les Directives provisoires de 1977 le classement de tous les actifs serait fait selon les propriétaires.

d) Dans les Directives provisoires de 1977, les unités statistiques proposées sont des entités juridiques ou leur équivalent classées essentiellement par secteurs institutionnels. Mais dans les statistiques des actifs corporels la priorité est donnée à l'unité du type "établissement" avec classement dans la plupart des cas par branche d'activité économique bien qu'il soit également prévu un classement par secteur institutionnel.

3.8 Ce ne sont pas là les seuls points sur lesquels les propositions concernant les statistiques des actifs corporels s'écarterent des Directives provisoires de 1977. On relève plusieurs autres divergences dues en partie à l'usage qu'on

entend faire respectivement des deux types de statistiques, et en partie au fait que les Directives concernant les statistiques des actifs corporels sont censées être valables à la fois pour les pays utilisant le SCN et pour ceux utilisant la CMP. Ces divergences sont examinées dans les parties correspondantes des chapitres suivants.

CHAPITRE IV

UNITES STATISTIQUES ET LEUR CLASSIFICATION

A. Unités statistiques

4.1 Etant donné que l'objectif essentiel des statistiques des actifs corporels est de servir de base à des études sur les relations entre capital et production, il convient d'utiliser la même unité statistique que dans les statistiques de la production. Dans les comptes relatifs aux processus de production, le SCN propose l'adoption comme unité statistique d'unités du type établissement, alors que la CPM utilise l'entreprise ou une unité similaire (institution, exploitation agricole, etc.). Il convient de noter que l'entreprise en tant qu'unité statistique n'est pas définie tout à fait de la même manière dans la CPM que dans le SCN. Dans la CPM, si une entreprise se livre à plus d'un type d'activité, elle est considérée comme se composant de deux établissements, ou davantage, qui relèvent des branches correspondantes (voir par. 1.25 de la CPM). En pratique, toutefois, les pays membres du CAEM utilisent communément l'établissement ou la succursale, c'est-à-dire des unités produisant des articles plus ou moins uniformes, comme unités statistiques de leur classification par catégorie d'activité économique. Par conséquent, le degré d'homogénéité des classes établies par catégorie d'activité économique peut être considéré comme pratiquement identique dans les deux groupes de pays. L'unité statistique du type établissement est définie aux paragraphes 5.15 à 5.23 du SCN et la définition de l'unité du type entreprise utilisée dans la CPM figure dans un document sur la classification des activités économiques dans les pays à économie planifiée 1/. Le SCN comme la CPM utilisent pour les comptes de la formation brute de capital et de la dépréciation la même unité statistique que dans les statistiques de la production.

4.2 Bien que l'établissement soit la principale unité statistique utilisée dans les statistiques des actifs corporels, il y a intérêt pour certains travaux théoriques et pratiques importants, où le stock d'actifs est classé par secteurs institutionnels, à utiliser comme unité statistique l'entité juridique. La nécessité d'une classification par secteurs institutionnels dans les statistiques des actifs corporels tient au fait que c'est le seul moyen d'assurer la cohérence entre ces statistiques et celles des comptes de patrimoine. Par ailleurs, les données principales sur les actifs corporels sont parfois obtenues auprès d'entreprises ou autres unités du type entité juridique. Le classement des actifs selon les secteurs institutionnels est également nécessaire pour les études économiques. Par exemple, les fonctions d'investissement et les apports de capital sont fréquemment calculés sur la base de la valeur brute et classés par secteurs institutionnels. De plus, ce type de classification est utile car il y a par exemple une grosse différence entre l'intensité de capital de la production d'une grosse société et celle d'une petite usine de type familial, même si elles relèvent de la même industrie. On trouvera aux paragraphes 5.60 à 5.63 du SCN la définition de l'unité statistique du type entité juridique.

1/ "Revised classification of the national economy according to branches in the CMEA member States". Document approuvé par la Commission permanente de statistique du CAEM, novembre 1975.

B. Classification par branche d'activité économique

4.3 Les classifications par branche d'activité économique utilisées dans le SCN et la CPM sont présentées en détail dans les publications relatives à ces deux systèmes 2/. Trois des problèmes que pose l'établissement d'une classification par branche d'activité économique sont examinés ci-après.

4.4 Tout d'abord les classifications détaillées, à savoir la composition des divers groupes d'activité économique, ne sont pas les mêmes dans le SCN et dans la CPM bien que, aux niveaux les moins détaillés, certains groupes d'activités soient à peu près identiques, par exemple l'agriculture, le commerce, les transports et la plupart des divisions de l'industrie manufacturière. On trouvera donc, dans les tableaux pertinents de ce document, diverses possibilités de classification présentées côte à côte.

4.5 Deuxièmement, il faut décider jusqu'à quel degré de raffinement dans la classification on peut raisonnablement s'attendre. En théorie, il faudrait le même niveau de détail que pour les classifications de la production car les possibilités d'erreur lors de l'estimation de la valeur des actifs sont sensiblement plus grandes que pour les statistiques de la production, on ne peut recommander qu'une classification relativement peu détaillée. Au plan international, on peut fixer comme objectif minimum de communication des statistiques des actifs corporels le niveau de l'indicatif à un chiffre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), tandis que l'on pourrait utiliser pour les statistiques de la production industrielle le niveau de l'indicatif à deux chiffres. Au niveau national, les classifications pourraient être subdivisées plus avant, sous réserve des possibilités de collecte des données et du degré de fiabilité de ces données.

4.6 Il va de soi que, dans les pays qui ne font que commencer à recueillir des statistiques relatives aux actifs corporels, on doit se contenter d'estimations au niveau de l'ensemble du pays, sans pouvoir les classer par branche d'activité. C'est souvent le cas des estimations établies selon la méthode de l'inventaire permanent en recourant à des statistiques de formation brute de capital fixe, uniquement disponibles selon la nature des biens d'équipement. Le fait qu'il n'est pas possible d'obtenir un classement détaillé par branche d'activité ne doit pas empêcher les pays de mettre au point un système de statistiques relatives aux actifs corporels.

4.7 Troisièmement, un problème apparaît du fait que dans les statistiques des actifs corporels certains actifs sont attribués aux unités économiques qui les utilisent et non pas à leurs propriétaires. En pratique, l'uniformité systématique dans l'allocation des actifs fixes à l'industrie qui les utilise peut s'avérer irréalisable et il y aura parfois solution de continuité dans la comparabilité des données concernant d'une part la production et d'autre part les actifs. Le problème apparaît notamment pour la Division 833 de la CITI, Rev.2 (Location de machines et de matériel). Les problèmes liés aux actifs loués sont également examinés en détail à la section E du chapitre V ci-après.

2/ Voir tableau 5.2 du Système de comptabilité nationale et par. 1.13 des Principes de l'établissement de la balance de l'économie nationale.

C. Classification par secteur

4.8 Les secteurs ne sont pas définis de la même manière dans le SCN et dans la CPM. Les classifications par secteur ont toutefois ceci de commun qu'elles font apparaître les différences significatives qui existent entre les diverses formes d'organisation de la production et de la propriété, indépendamment du type d'activité économique entreprise. C'est pour cela que le SCN et les Directives provisoires de 1977 sur les comptes de patrimoine recommandent l'adoption d'une classification par secteurs institutionnels. Dans la CPM, les secteurs sont classés selon que les actifs y sont la propriété de l'Etat, de coopératives, de particuliers, etc. Certains pays en développement, en raison de leur structure économique particulière, tiendront tout spécialement à différencier le secteur "moderne" du secteur "traditionnel". Une étude des pratiques nationales montre que les apports de capital, les coefficients de capital et d'autres indicateurs importants qui intéressent les statistiques des actifs corporels sont presque toujours classés selon une division par secteur.

4.9 La solution idéale serait un double classement, par branche d'activité économique et par secteur. Cela aiderait à mettre en lumière certaines différences significatives dues aux caractéristiques techniques de la production (type d'activité) ainsi qu'à la structure selon laquelle la production est organisée (secteurs).

4.10 La classification par secteur vise tout d'abord à répondre aux besoins nationaux. La classification utilisée dans les statistiques des actifs corporels devrait être la même que pour les comptes de flux et de patrimoine. On trouvera au tableau 1 ci-dessous une comparaison des classifications par secteur utilisées respectivement dans le SCN et la CPM. On trouvera les définitions des éléments compris dans les groupes énumérés ci-dessous d'une part au tableau 5.1 du SCN et de l'autre aux paragraphes 1.29 à 1.38 de la CPM.

Tableau 1
Classification des unités économiques, par secteur

Dans le SCN	Dans la CPM
A. Sociétés et quasi-sociétés non financières	A. Secteur de l'Etat
Privées	Entreprise appartenant à l'Etat
Publiques	Institutions appartenant à l'Etat
B. Institutions financières	B. Secteur des coopératives
C. Administrations publiques	C. Organisations sociales
D. Institutions privées sans but lucratif au service des ménages	D. Exploitations subsidiaires des membres des coopératives
E. Ménages, y compris les entreprises privées non financières, non constituées en sociétés	E. Exploitations subsidiaires des ouvriers et employés
	F. Secteur privé

4.11 Lorsqu'on se propose de recourir à une classification par secteur proposée pour les statistiques des actifs corporels, il importe de déterminer quelle est l'unité statistique à utiliser. Dans le SCN et dans les Directives provisoires de 1977, l'unité du type entité juridique est la seule proposée pour la classification par secteurs institutionnels. Or, un objectif essentiel des statistiques des actifs corporels est d'étudier les rapports existants entre le capital et la production selon les secteurs mais en classant ceux-ci à leur tour par branches d'activité économique. C'est pourquoi il est proposé dans le présent document que dans les statistiques des actifs corporels on utilise, tant pour le classement par catégorie d'activité économique que pour le classement par secteur institutionnel une unité économique du type établissement. Il suffit pour cela de demander aux établissements de préciser à la fois quelle est leur principale activité économique et quel est leur statut juridique pour que l'on puisse les classer dans le secteur institutionnel approprié. Ainsi, on pourra distinguer les secteurs institutionnels, les catégories d'activité et les combinaisons de ces deux éléments.

D. Autres types de classement des unités économiques

4.12 Lorsque les données le permettant, il est utile de classer aussi les unités économiques en fonction d'autres caractéristiques. On peut retenir à cet égard quatre caractéristiques importantes.

4.13 On peut tout d'abord classer les établissements selon leur taille. Cette classification illustre le niveau de concentration du capital et permet d'étudier en quoi la disparité des apports de capital et de main-d'oeuvre est due à des différences de taille des établissements considérés. Il convient d'utiliser pour indiquer la taille de l'établissement les mêmes critères que pour classer la production (par exemple, nombre de personnes occupées, valeur de la production).

4.14 On peut aussi avoir intérêt à classer les unités économiques par région. Le classement par région est largement utilisé pour les statistiques de la production, de l'emploi, des revenus et de la consommation. Il serait particulièrement utile pour l'étude du développement régional, si les données pouvaient être complétées par d'autres données portant sur les stocks d'actifs.

4.15 Un troisième classement utile consiste à grouper les unités économiques selon le nombre de postes par journée de travail. Il faut reconnaître qu'un classement de ce type est difficile à établir en pratique car souvent dans un même établissement certains ateliers n'ont qu'un poste par jour tandis que d'autres en ont plusieurs. Mais dans certains pays il peut être extrêmement important de connaître le nombre de postes par journée de travail afin d'évaluer l'utilisation des actifs et de comprendre les coefficients de capital. Il est évident que, toutes choses égales par ailleurs, si la valeur brute des actifs fixes de deux industries est la même mais qu'une industrie travaille à un seul poste et l'autre à trois, il y aura un rapport du simple au triple entre les coefficients de capital de ces deux industries ainsi qu'entre leurs taux d'amortissement. Il convient toutefois de souligner que dans de nombreux pays - et notamment ceux à économie de marché - que le nombre de postes par journée de travail est essentiellement fonction de la situation commerciale. L'augmentation ou la réduction de la journée de travail est en fait le moyen essentiel dont dispose une entreprise pour adapter sa production aux variations de la demande. Pour ces pays, déterminer le taux relatif d'utilisation des diverses branches ou des régions, ainsi que le pourcentage des heures supplémentaires est beaucoup plus complexe. Cela nécessiterait des données plus complètes rassemblées annuellement ou à des intervalles plus rapprochés mais à partir d'un nombre plus restreint de firmes.

4.16 Enfin, dans les pays en voie de développement, il peut être utile de classer les actifs fixes selon la nature de l'établissement et le mode de production - moderne ou traditionnel. On trouvera au chapitre IX du SCN, certaines indications concernant la façon de définir ces "modes", mais jusqu'ici nous sommes très peu renseignés sur les applications pratiques de la classification proposée. Dans les cas extrêmes, il est relativement facile, et probablement utile d'établir la distinction entre secteur moderne et secteur traditionnel; il est facile de différencier une entreprise de pêche faisant usage de canots à rames de celle qui utilise des chalutiers truffés d'électronique et les services rendus par un habitat de boue et de chaume sont très différents de ceux assurés par des gratte-ciel en béton. Mais il existe une zone importante de grisaille où le moderne se mêle au traditionnel; lorsqu'on manque d'expérience, il est prématuré de faire des recommandations, sur le plan international, concernant le recours aux catégories "moderne" et "traditionnel" pour établir un classement des actifs corporels.

CHAPITRE V

CLASSEMENT DES ACTIFS CORPORELS

5.1 Il a été indiqué dans le chapitre II ci-dessus quels types de produits et de ressources naturelles devraient comprendre les statistiques d'actifs corporels. Le présent chapitre traite des différentes manières de classer les actifs corporels pour prévoir plus facilement d'analyser leur rôle dans la production, leur âge et un certain nombre d'autres éléments. En proposant les classifications, on a tenu compte à la fois de leur utilité pour les analyses et des possibilités d'observation statistique. Les actifs corporels reproductibles et non reproductibles sont examinés séparément.

A. Classification des actifs corporels reproductibles selon la nature des biens

1. Distinction entre les actifs fixes et les stocks

5.2 Tous les actifs corporels reproductibles participent à la production des biens et des services, mais leur rôle varie considérablement selon leur type. En premier lieu, il convient de distinguer nettement entre actifs fixes et stocks. Il est indispensable de disposer d'un certain volume de stocks avant de démarrer une production. Une distinction est néanmoins nécessaire à faire entre les stocks et les actifs fixes.

5.3 Pour dire ce qui est actif fixe et ce qui est stock, on est amené à analyser un certain nombre de cas limites. Comment, par exemple, doit-on traiter la formation de capital fixe quand elle est inachevée? Le SCN inclut dans les actifs fixes les constructions partiellement achevées. La CPM en revanche, n'y inclut que les constructions terminées et considère les constructions partiellement achevées comme des stocks. Il est mentionné au paragraphe 6.107 du SCN qu'il est souhaitable de classer la valeur des travaux de constructions en constructions achevées et constructions inachevées. En procédant ainsi, il est possible de considérer les constructions inachevées soit comme des actifs fixes soit comme des stocks, suivant leur utilisation. N'inclure que les actifs corporels achevés permet d'obtenir des estimations plus significatives pour, par exemple, les coefficients de capital, l'amortissement et le rôle des actifs fixes dans la production.

5.4 Compte tenu du rôle particulier des constructions inachevées et de la relation qu'il est souhaitable de maintenir avec les comptes d'opérations, on propose, dans les présentes directives de diviser l'ensemble des actifs corporels reproductibles en trois groupes : a) actifs fixes utilisés; b) constructions inachevées; c) stocks. Cette distinction permet de raccorder les données aussi bien à la CPM qu'au SCN.

5.5 Une autre question pratique a trait à la définition du capital fixe. Le SCN et la CPM y incluent tous les actifs, quelle que soit leur valeur, dont l'espérance de vie est supérieure à un an. Mais l'analyse des pratiques nationales montre que de nombreux pays n'incluent dans les actifs fixes que les biens durables de plus d'une certaine valeur, ce qui facilite considérablement la collecte et le calcul des données. En outre, un certain nombre de pays fixent à deux ou trois ans l'espérance de vie utile au-delà de laquelle les biens peuvent être considérés comme actifs fixes. Les outils et des milliers d'autres biens de valeur et de durée de vie peu élevée sont de ce fait exclus du domaine des actifs fixes. Nous proposons toutefois de maintenir en principe la règle d'une année pour permettre les comparaisons internationales. Toute exception à cette règle, comme l'omission des actifs de faible valeur, devrait être mentionnée dans des notes au bas des tableaux correspondants.

2. Classification des actifs fixes et des stocks selon la nature des biens

5.6 Pour une analyse plus détaillée, il est souhaitable de ventiler les trois groupes d'actifs corporels reproductibles mentionnés au paragraphe 5.4. Lorsque les données le permettent, il serait souhaitable d'introduire dans la classification deux niveaux supplémentaires. Parmi les actifs fixes, il convient de distinguer les constructions d'une part, les machines et le matériel de l'autre. Les estimations de ces deux sous-catégories reposent souvent sur des données de source différente, et la distinction est également nécessaire en ce qui concerne les études économiques vu la grande disparité entre la construction d'une part et les machines et le matériel de l'autre quant au rôle joué dans la production, quant à la durée moyenne de vie utile et quant à l'élasticité de la demande.

5.7 Outre ces deux sous-catégories principales, une troisième sous-catégorie d'une nature sensiblement différente regroupe les animaux de reproduction, les animaux de trait, les plantations, vignobles et autres travaux de mise en valeur des terres et les autres actifs analogues. Il est également souhaitable de traiter à part les plantations et autres travaux de mise en valeur des terres afin de les associer, le cas échéant, à la valeur des ressources naturelles correspondantes.

5.8 Une ventilation plus poussée, figure au tableau 2 ci-dessous. En général, les groupes suggérés aux fins de cette classification sont les mêmes que ceux proposés dans les SCN pour la classification de la formation de capital fixe.

5.9 La classification des stocks correspond à celle du SCN. Il s'agit d'une classification à un chiffre en fonction du type de producteur, avec une subdivision supplémentaire en fonction des types de biens figurant dans les stocks pour les branches d'activité marchande productrices de biens uniquement.

5.10 La classification proposée des actifs corporels reproductibles selon la nature des biens figure au tableau 2. Les codes du tableau sont ceux des catégories correspondantes dans le SCN et dans le calcul des indicateurs de la richesse nationale à utiliser dans la CPM 1/.

1/ Voir annexe II.

Tableau 2

Classification des actifs corporels reproductibles selon la
nature des biens

Types d'actifs	Codes	
	Directives provisoires <u>a/</u>	CPM <u>b/</u>
I. Actifs fixes utilisés	10.2 [*]	1.1 + 2.1
a) Construction		
1. Immeubles résidentiels	10.2.1 [*]	2.1 [*]
2. Bâtiments non résidentiels	10.2.2 [*]	1.11 [*] + 2.1 [*]
3. Autres constructions	10.2.3 [*]	1.11 [*] + 2.1 [*]
b) Machines et matériels		
1. Matériels de transports	10.2.5	1.14 [*] + 2.1 [*]
2. Machines et matériel agricoles	10.2.6.1	1.12 [*] + 1.13 [*]
3. Autres biens d'équipement	10.2.6.2	1.12 [*] + 1.13 [*] + 2.1 [*]
c) Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres et travaux analogues		
1. Animaux de reproduction, animaux de trait, animaux laitiers, etc.	10.2.7	1.15
2. Plantations, travaux de mise en valeur, des terres et travaux analogues	10.2.4 [*]	1.16
II. Constructions inachevées	10.2.1 [*] -10.2.4 [*]	1.22 [*]
III. Stocks		
a) Branches d'activité marchande productrices de biens	10.1.1.	
1. Matières premières et matières consommables	10.1.1.1	1.21 [*]
2. Produits ou travaux en cours	10.1.1.2	1.22 [*]
3. Bétail, à l'exception des animaux de reproduction et des animaux analogues	10.1.1.3	1.24
4. Produits finis	10.1.1.4	1.23 [*]
b) Commerce de gros et de détail	10.1.2	1.23 [*]
c) Autres branches d'activité marchande	10.1.3	1.21 [*]
d) Stocks des administrations publiques	10.1.4	2.2

* Partiel uniquement.

a/ Tableau 5.1.

b/ "Indicateurs de la richesse nationale" (à utiliser avec la CPM).
(voir annexe II).

5.11 On trouvera dans les tableaux 6.2 et 6.3 du SCN une description détaillée des principaux groupes du tableau 2. Cette description figure sous forme condensée dans le tableau 5.1 des Directives provisoires de 1977 (voir annexe II ci-dessous). La classification proposée peut également servir de base aux pays qui utilisent la CPM, mais dans ce cas, elle devrait subir certaines modifications.

5.12 La définition des stocks est plus large dans la CPM que dans le SCN. Outre l'inclusion, les constructions inachevées, la CPM classe l'or monétaire dans les stocks, alors que pour le SCN, c'est un actif financier. Pour qu'une comparaison internationale soit possible entre les stocks agrégés, il serait souhaitable que les pays qui utilisent les définitions de la CPM ou bien omettent de leur stocks, aux fins des statistiques des actifs corporels la valeur de l'or monétaire ou bien l'y fassent figurer sous une rubrique séparée.

5.13 En outre, la classification des inventaires dans le tableau 2 diffère de celle proposée dans la CPM. Selon celle-ci, tous les stocks, et non seulement ceux des branches d'activité marchande productrices de biens, sont classés selon la nature des biens. Il est toutefois facile de déduire les catégories de la CPM de celles du SCN de la manière suivante : les stocks du commerce de gros et de détail (III b) peuvent être considérés collectivement comme des "biens et services marchands" (qui constituent dans la CPM un groupe distinct) tandis que les stocks des autres branches (III c) consistent en matières premières et matières consommables et peuvent par conséquent figurer dans le groupe correspondant des branches d'activité marchande productrices de biens.

5.14 La classification fait surgir certains problèmes de délimitation. En ce qui concerne les constructions achevées et inachevées, il faut appliquer la règle générale selon laquelle seuls les actifs déjà en fonctionnement doivent être classés dans la catégorie des constructions achevées. Dans le cas d'un projet de construction entrant en service en plusieurs étapes, par exemple une centrale électrique prévue avec trois turbines dont, dans l'année considérée, la première seulement a commencé à produire de l'électricité, les coûts de construction d'une seule turbine figureront dans les actifs fixes achevés. Le coût de la formation du capital fixe relatif aux deux autres turbines figurera dans le groupe des constructions inachevées.

5.15 Dans la classification proposée dans le tableau 2, les stocks sont classés suivant les producteurs qui les détiennent. Selon l'unité économique où se trouve entreposé un type donné de produits, par exemple du charbon, ce dernier figurera comme matière première, produit fini, commerce de gros et de détail, autres branches d'activité marchande (par exemple transports) ou matières stratégiques détenues par les administrations publiques. Il est cependant nécessaire en général de disposer de données sur l'ensemble des stocks de chacune des plus importantes matières premières, quelle que soit l'unité économique qui les détient. On peut par exemple penser aux principaux groupes suivants : a) sources d'énergie (combustibles solides, pétrole, essence, etc.); b) métaux ferreux (matières premières et produits semi-finis); c) métaux non ferreux (matières premières et produits semi-finis); d) céréales. Selon les besoins de chaque pays, le nombre de groupes peut être augmenté ou les groupes peuvent être ventilés en rubriques plus précises. On propose d'utiliser ce type de classification pour compléter celui du tableau 2.

B. Classification des actifs corporels non reproductibles selon la nature des biens

5.16 La classification figurant dans le tableau 3 ci-dessous est fondée sur la nature physique des différents actifs et est conforme à la classification proposée dans les Directives provisoires de 1977.

Tableau 3

Classification des actifs corporels non reproductibles
selon la nature des biens

Types d'actifs	Codes dans les Directives provisoires de 1977 <u>a/</u>
I. Terrains	11.1
a) Terrains urbains	11.1.1
b) Terres cultivées	11.1.2
c) Divers (parcs, jardins particuliers, etc.)	11.1.3
II. Forêts	11.2
III. Ressources et sites d'extraction	11.3
a) Gisements de charbon, de pétrole et de gaz naturel	11.3.1
b) Gisements de minerais métalliques	11.3.2
c) Autres gisements de minerais non métalliques	11.3.3
IV. Pêcheries	11.4
V. Monuments historiques	11.5

a/ Tableau 5.2. Voir annexe II pour détail des actifs entrant dans chacun des groupes.

5.17 Les actifs entrant dans chacun des groupes sont définis en détail dans le tableau 5.2 des Directives provisoires de 1977 (voir annexe II ci-dessous). Une distinction tranchée est faite entre le capital provenant de la production et celui qui provient des ressources naturelles. Aussi bien dans le SCN que dans la CPM, les travaux de mise en valeur des terres et les travaux analogues font partie de la formation de capital fixe. Il est proposé que dans les statistiques des actifs corporels, les travaux de mise en valeur des terres fassent partie des actifs fixes et ne soient pas compris dans la valeur du terrain. Cette manière de procéder permet un raccordement avec les systèmes fondamentaux et répond aux besoins des estimations de stocks fondées sur la méthode de l'inventaire permanent. Il tient également compte du fait que la plupart des travaux de mise en valeur des terres peuvent être amortis, par exemple pour les plantations, les vignobles, le drainage, alors que le terrain lui-même ne peut pas être amorti. Mais comme la mesure de la richesse peut dans certains cas obliger à inclure les travaux de mise en valeur des terres dans les terrains, il est proposé dans le présent document que ces travaux soient inclus dans les actifs fixes reproductibles mais à titre de groupe distinct.

C. Distinction entre actifs productifs et non productifs

5.18 La distinction entre actifs productifs et actifs non productifs est une caractéristique fondamentale de la CPM. Les actifs productifs sont définis comme les actifs utilisés pour la production de produits matériels y compris ceux nécessaires à la livraison des produits jusqu'à leur lieu de destination, par exemple les actifs nécessaires au transport et au commerce. Les actifs non productifs sont définis comme les actifs utilisés dans le domaine des services non matériels, y compris les logements occupés par leurs propriétaires. Cette distinction est maintenue dans le présent document.

D. Classification des actifs fixes selon leur âge

5.19 Il est utile pour la planification et la prévision économiques ainsi que pour des estimations courantes du patrimoine lui-même de connaître la répartition par âge des actifs fixes. Si le stock d'actifs fixes est estimé au moyen de la méthode de l'inventaire permanent, on obtient comme sous-produit des données sur leur répartition par âge. Ce type d'estimation présente toutefois l'inconvénient de refléter l'hypothèse initiale de l'estimateur en ce qui concerne l'espérance de vie de chacun des actifs acquis à différentes périodes. Or, on a pu constater jusqu'à présent, que la moyenne des espérances de vie et l'écart de chaque actif autour de la moyenne présumée dans les estimations ne sont pas fondées sur des observations statistiques appropriées. Parfois, les durées de vie réelles, observées sur une gamme limitée de matériel, par exemple les voitures, sont projetées sur d'autres types de machines utilisés dans la production. Toutefois, même les calculs effectués à partir d'estimations inexactes de la durée de vie fournissent des renseignements utilisables car ils tiennent compte de la quantité et de la composition des actifs fixes acquis chaque année au cours d'une longue période.

5.20 Afin d'obtenir des renseignements plus réalistes sur la répartition réelle par âge des actifs fixes et de les utiliser soit pour l'analyse soit pour accroître la qualité des estimations fondées sur la méthode de l'inventaire permanent, il est utile de procéder à des enquêtes périodiques pour des types donnés d'actifs. Une étude entreprise à tel moment devrait faire ressortir séparément : a) la durée de vie écoulée, c'est-à-dire le nombre d'années entre l'installation des actifs en question et le moment de l'étude; b) la durée de vie restante, c'est-à-dire le nombre d'années entre le moment de l'observation et le moment prévu de la mise en rebut; c) la durée de vie complète, c'est-à-dire a) + b).

5.21 La méthode de l'inventaire permanent permet d'obtenir une estimation de la valeur des actifs fixes même si l'on suppose que les actifs de la même année seront tous mis au rebut lorsqu'ils auront atteint leur espérance de vie. Mais on peut obtenir des chiffres plus réalistes de répartition par âge des actifs fixes, en utilisant les "courbes de survie" qui tiennent compte du fait qu'une partie des actifs sera mise au rebut avant et une autre partie après l'espérance de vie moyenne.

5.22 Il convient de noter qu'en règle générale les bâtiments ont une durée de vie à peu près double de celle des machines et du matériel. Le tableau 4 fournit les groupes d'âge pour le classement des valeurs brute et nette des machines et du matériel d'une part, et des bâtiments de l'autre, en fonction de l'âge.

Tableau 4

Classification des actifs fixes selon leur âge

Machines et matériel	Valeur brute	Valeur nette	Bâtiments	Valeur brute	Valeur nette
Années			Années		
1 - 2			1 - 5		
3 - 5					
6 - 8			6 - 10		
9 - 10					
11 - 15					
16 - 20					
21 - 30			21 - 30		
31 - 40			31 - 40		
41 ans et plus			41 - 60		
			80 ans et plus		

5.23 En règle générale, les pays à économie planifiée effectuent des études statistiques détaillées sur la répartition par âge des actifs fixes au moment de leur réévaluation, habituellement tous les huit ou dix ans. On procède par la même occasion à une révision des critères précédemment appliqués pour l'espérance de vie, c'est-à-dire l'inverse des taux d'amortissement.

E. Classement des actifs dont l'utilisateur n'est pas le propriétaire

5.24 Dans les statistiques des actifs corporels, certains actifs faisant l'objet d'un contrat ne doivent pas être comptabilisés dans le compte du propriétaire mais dans celui de l'unité économique qui les utilise dans le processus de production. Les types d'actifs considérés et les problèmes que peut soulever leur classement sont traités ci-dessous.

1. Actifs loués

5.25 Les locataires de certains actifs loués emploient ceux-ci dans le processus de production, de la même manière que les actifs qu'ils possèdent en propre : l'exploitation en est assurée par les salariés du locataire, ce dernier assure leur entretien et leur réparation, etc. Dans ce cas, on n'inscrit au débit du compte du propriétaire que l'amortissement et parfois le gros entretien et les impôts. On peut citer en particulier les locations de magasins, d'entrepôts, de machines agricoles ou d'engins de travaux publics sans conducteur et les baux de terrains.

Les actifs de ce type sont généralement loués pour de longues périodes - d'un an ou plus. Il est proposé de faire passer ce type d'actifs loués du compte du propriétaire à celui de l'utilisateur. Il faudrait corriger les valeurs des produits respectifs du propriétaire et de l'utilisateur pour tenir compte du fait que, du point de vue du propriétaire, les loyers sont un revenu et du point de vue de l'utilisateur, une consommation intermédiaire. Lorsque ce poste ne compte pas pour beaucoup, on peut sans doute se dispenser de faire cette correction.

5.26 Le reclassement des actifs loués du compte du propriétaire à celui de l'utilisateur appelle une autre rectification pour l'amortissement des actifs fixes en question. L'amortissement devrait également être comptabilisé par l'utilisateur et non par le propriétaire. Pour décider s'il convient ou non d'attribuer l'amortissement à l'utilisateur plutôt qu'au propriétaire, il conviendra de tenir compte dans la pratique de l'importance des postes en question et des données disponibles.

2. Utilisation des services d'actifs loués

5.27 Un autre type de location est celui où le locataire n'utilise pas l'actif lui-même mais les services qu'il rend. Dans ces cas-là, c'est le propriétaire qui exploite les actifs et assure leur entretien continu. Ce sont par exemple les logements donnés à bail par le propriétaire ou une institution chargée de les louer; le matériel de transport loué auprès de sociétés de transport; la location de machines agricoles avec conducteur et personnel d'entretien, etc. Ces actifs sont généralement loués pour des périodes plus courtes et, pratiquement, la durée des contrats de location peut servir de critère pour décider s'il convient ou non de classer ces actifs du point de vue de l'utilisateur (contrats longs) ou du propriétaire (contrats courts). Ces actifs, bien qu'ils contribuent à l'activité productrice du locataire, ne doivent pas être attribués à l'utilisateur. Ce cas pose également le problème du rapport entre le produit et les actifs. Les contrats de location examinés ici déforment les coefficients de capital car leur fréquence peut varier d'un établissement à l'autre au sein d'une même branche. Par exemple, si un établissement effectue toutes ses activités de transport avec son propre matériel et qu'un autre recourt à du matériel loué à une société de transport, toutes choses étant égales par ailleurs, le deuxième établissement utilisera moins de capital que le premier. Il n'est pas possible d'éliminer cette disparité car il faudrait alors, par exemple, attribuer aux utilisateurs les chemins de fer et le matériel roulant. Il faut donc accepter cette situation comme toutes les autres conséquences que peut avoir sur l'importance des facteurs de production et de la production l'intégration inégale des unités économiques.

F. Actifs que l'on ne peut pas attribuer aux utilisateurs

5.28 Certains actifs dont on peut dire sans ambiguïté qu'ils ne sont pas utilisés par le "propriétaire", ne sont pas pour autant attribuables à un utilisateur particulier. Les principaux exemples en sont les "biens publics" tels que les routes, les barrages, les réseaux d'assainissement et de distribution d'eau dans certains pays, les parcs et les terrains de jeux, etc. : ce sont tous des actifs fixes dont l'utilisation est gratuite. Il n'est souvent pas possible de déterminer dans quelle mesure ils sont utilisés par les différentes unités économiques. Pourtant, il serait inexact de les considérer comme des actifs utilisés par les administrations publiques. La procédure recommandée est de ne retenir, dans le classement des actifs par type d'activité économique, que ceux effectivement utilisés pour compte propre par les unités économiques. Dans les tableaux de

l'annexe I, les actifs qui ne peuvent être affectés à un utilisateur particulier apparaissent comme un poste distinct et ne sont pas répartis entre les catégories d'activité économique.

5.29 Les actifs du groupe "monuments historiques" ne peuvent également être attribués à aucun utilisateur en particulier et sont à traiter comme tels. Il est recommandé de s'en tenir à cette méthode même dans le cas où ces actifs sont détenus par des unités économiques privées (tableaux de maîtres par exemple). Il est difficile de découvrir une relation même indirecte entre ce type d'actif et le niveau de la production, sauf pour le tourisme dans un petit nombre de pays; ils ne représentent d'ordinaire qu'une part négligeable de la richesse d'un pays.

5.30 En revanche, les terres cultivées, les forêts, les pêcheries et les ressources du sous-sol doivent être classées selon le type d'activité économique, i.e. agriculture, sylviculture, pêche, industrie extractive - quand elles sont exploitées. Ces actifs contribuent tout autant à la production que les actifs corporels reproductibles tels que le matériel agricole, les bateaux de pêche et les puits de mine utilisés dans ces activités. Toutefois, quand ces actifs sont considérés comme des réserves stratégiques par les pouvoirs publics et qu'ils ne sont pas encore exploités, il conviendrait de les traiter comme des biens publics et de ne pas les affecter à un utilisateur particulier.

CHAPITRE VI

EVALUATION DES ACTIFS CORPORELS

A. Considérations générales

6.1 Les statistiques des actifs corporels ne peuvent servir aux diverses fins indiquées au chapitre I que si les actifs regroupés dans le stock de capital mais achetés à des moments et à des prix différents et représentant divers niveaux techniques sont évalués régulièrement. Puisque nous considérons les actifs du point de vue de leur contribution à la production, il faut avant tout qu'il y ait correspondance entre l'évaluation du stock de capital et l'évaluation de la production. Ceci suppose que tous les actifs acquis avant la période comptable soient réévalués jusqu'au niveau correspondant aux prix de l'année où l'on mesure la production. La valeur des actifs reproductibles doit se fonder sur le coût brut de remplacement, représentant le montant qu'il en coûterait dans l'année en cours d'acquérir et de faire installer sous leur forme originale les actifs inclus dans le stock de capital. Pour les ressources naturelles, c'est la valeur marchande courante qu'il faut utiliser puisque ces actifs sont, par nature, irremplaçables.

6.2 Comme la production, le stock d'actifs corporels peut être évalué soit aux prix courants, soit en fonction des prix d'une autre année de référence. La valeur courante du stock d'actifs ne se confond pas avec la valeur initiale d'acquisition; pour l'estimer, il faut l'aligner sur le coût de remplacement dans l'année en cours, à l'aide d'indices des prix appropriés. Les valeurs en prix constants du stock d'actifs à tel ou tel moment donné sont obtenues en évaluant les actifs aux prix de l'année de référence. Lorsqu'on évalue en prix constants le stock d'actifs et la production, il faut prendre la même année de référence pour ceux-là et pour celle-ci.

6.3 En général, les données statistiques dont on dispose pour estimer la valeur des actifs fixes diffèrent, souvent considérablement, des valeurs courantes de remplacement ou du marché. La source la plus communément disponible est la valeur comptable, que l'on peut souvent retirer des bilans d'entreprise. Mais l'utilité de ces chiffres varie beaucoup selon les méthodes comptables.

6.4 Dans les pays à économie planifiée, les valeurs comptables sont proches du niveau des coûts de remplacement des actifs dépréciés sans pour autant y correspondre complètement. L'écart entre la valeur courante de remplacement et la valeur comptable a, dans le passé, été assez faible, car dans ces pays la hausse des prix a été relativement lente et, comme on l'a vu, les valeurs brutes et les valeurs nettes des actifs sont généralement réévaluées aux prix courants tous les huit à dix ans. Si toutefois, la hausse mondiale des prix venait à affecter de plus en plus ces pays, ils auraient à faire face à des problèmes comparables à ceux des pays à économie de marché.

6.5 Dans les pays à économie de marché, on pense de plus en plus qu'il faudrait utiliser le coût de remplacement dans l'évaluation des actifs, pour obtenir une estimation plus réaliste des bénéfices. Ainsi, aux Etats-Unis, les sociétés publiques sont tenues d'établir un état annuel de leurs actifs corporels évalués à leur valeur de remplacement et au Royaume-Uni, l'office central de statistiques publie divers indices des prix à l'intention des sociétés qui veulent réévaluer leurs actifs fixes en se fondant sur le coût de remplacement courant. Les valeurs de remplacement, quand elles sont connues, fournissent en fait des données fort utiles pour les statistiques des actifs corporels. Mais le plus souvent, les valeurs

comptables n'expriment dans ces pays que le coût initial. Bref, sous l'appellation "valeurs comptables" sont regroupés toutes sortes de niveaux de prix différents, de sorte que la valeur comptable ne peut pas, à moins d'ajustements importants, servir pour estimer la valeur du stock de capital.

6.6 Il est évidemment indispensable que la formule d'évaluation appliquée à la valeur brute le soit aussi à l'amortissement accumulé et que la même sorte de valeur serve à exprimer le net et le brut. On trouvera l'explication des différents principes d'évaluation au chapitre VI des directives provisoires de 1977; nous ne ferons ici que quelques remarques complémentaires.

B. Evaluation des actifs corporels reproductibles

1. Actifs fixes

6.7 Dans une première approximation, c'est la valeur d'acquisition des actifs au moment de l'acquisition, corrigée compte tenu de l'évolution des coûts de remplacement, qu'il faut utiliser pour évaluer le stock d'actifs fixes. La valeur d'acquisition de toute modification ou amélioration apportée aux actifs fixes et qui en accroît notablement la productivité doit être incluse. Dans le cas des constructions, machines, etc., produites pour compte propre, il faudra parfois en pratique, faute de connaître les valeurs d'acquisition, évaluer au coût primaire, en lui ajoutant le cas échéant une marge pour les frais généraux et autres coûts indirects.

6.8 La valeur brute des actifs fixes ne doit pas comprendre la valeur des réparations périodiques normales qu'exige le maintien de la régularité de fonctionnement de ces articles au cours de leur durée de service prévue. Ces réparations ne font en effet qu'entretenir la capacité de production des actifs, sans l'accroître. A cet égard, il faut mentionner que pour la CPM les réparations devraient être considérées comme formation de capital, même si elles n'accroissent pas la capacité productive des actifs, car leurs coûts sont répartis sur plusieurs années, comme il en est des coûts d'acquisition des nouveaux biens d'équipement. Dans la CPM, le coût des réparations n'accroît pas la valeur brute des actifs fixes; il réduit l'amortissement accumulé et n'augmente ainsi que la valeur nette. Il faut donc majorer le taux d'amortissement pour couvrir la valeur des réparations, à moins que celles-ci ne prolongent la durée de service utile de l'actif.

6.9 Dans l'évaluation des actifs fixes au coût de remplacement, une difficulté fondamentale surgit quand - et c'est généralement le cas - les caractéristiques des actifs évoluent au cours des années, rendant ceux-ci soit plus soit moins productifs. Il est alors souvent difficile de déterminer des coûts de remplacement qui tiennent dûment compte des changements de qualité d'un actif donné d'une série de production à la suivante. Les directives des Nations Unies relatives aux statistiques des prix et des quantités 1/ recommandent d'assimiler, en règle générale, les changements qualitatifs d'un article donné à des changements de quantités, et non de prix; c'est le même principe qu'il faut suivre ici.

1/ Directives relatives aux principes d'un système de statistiques des prix et des quantités (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XVII.9).

6.10 On admet généralement qu'il est difficile de chiffrer les changements qualitatifs d'un actif surtout dans le cas des biens d'équipement, car ce sont souvent des articles spéciaux à utilisation particulière. La "qualité" d'un actif dépend de son utilité pour l'utilisateur et, dans le cas d'un bien d'équipement, l'utilité est fonction de la contribution de cet actif au processus de la production. Les diverses façons d'évaluer les changements qualitatifs sont discutées dans le Manuel des Nations Unies relatif aux statistiques des prix concernant les biens industriels 2/.

6.11 Un autre principe fondamental tend à faire calculer les estimations des actifs fixes, tant aux prix courants qu'en prix constants, d'après une classification le plus détaillé possible des différents biens durables. A cette fin, il est aussi nécessaire d'utiliser des indices des prix présentant le même degré de détail.

2. Stocks de biens

6.12 Conformément aux principes recommandés aux paragraphes 6.109 à 6.113 du Système de comptabilité nationale (SCN), les entrées en stock doivent être évaluées aux prix d'acquisition ou aux prix départ-usine s'ils proviennent de la production même de l'entreprise. Les prix d'acquisition représentent les sommes totales payées par l'acheteur pour des biens rendus au point de livraison et incluent donc les marges de transport et les marges bénéficiaires; les prix départ-usine sont les prix demandés par les producteurs quand ils vendent leurs produits à la ferme ou à la porte de l'usine. Les biens provenant de la production propre de l'entreprise peuvent toutefois être évalués au prix coûtant si ce principe est utilisé pour comptabiliser l'accroissement de la valeur des stocks dans la comptabilité nationale. Dans ce cas, les biens sont évalués en tenant compte du coût de la main-d'oeuvre, des matériaux et des fournitures utilisés dans la production, augmenté de la consommation estimée de capital fixe et d'une partie des frais généraux, à l'exclusion de tout profit résultant d'une vente éventuelle.

6.13 Les données de valeur comptable tirées des comptes d'entreprise ou des livres des établissements, sont beaucoup plus faciles à utiliser pour déterminer la valeur des stocks que pour celle des actifs fixes. Cela tient à la nature des stocks, qui sont renouvelés fréquemment. Le plus gros du stock à la fin d'une année aura donc été acquis assez récemment, mis à part les cas exceptionnels où la rotation est faible. Il s'ensuit que les valeurs comptables expriment normalement des prix relativement à jour. Les valeurs comptables exprimant le niveau des stocks peuvent donc servir aux statistiques des actifs corporels, même sans corrections. Toutefois, afin de parvenir au degré de précision nécessaire pour estimer les variations des stocks, il faut scinder en deux éléments la différence entre la valeur des stocks d'une période à l'autre. L'un des éléments exprimerait l'accroissement (ou la diminution) de la valeur des stocks - du fait des changements de quantité -, l'autre élément devrait montrer l'accroissement de la valeur dû au changement des prix pendant l'année. Dans un souci de cohérence, il convient que les estimations faites séparément pour ces deux éléments aux fins de la comptabilité nationale servent aussi aux statistiques des actifs corporels.

C. Evaluation des ressources naturelles

6.14 Les ressources naturelles, n'étant pas reproductibles, ne subissent pas de dépréciation; leur valeur brute et leur valeur nette sont identiques. Cependant, elles constituent souvent des avoirs défectibles, qui s'épuisent par l'exploitation.

2/ Manuals on Producers' Price Indices for Industrial Goods, série M No 66.

Pour une année donnée, la valeur ne doit donc représenter que les réserves restant à exploiter. Les Directives provisoires de 1977 traitent dans le détail des problèmes que pose l'évaluation des ressources naturelles. Elles recommandent que celles-ci soient évaluées autant que possible aux prix du marché, enregistrés lors des ventes réelles d'actifs semblables, pendant l'année de référence. A défaut, on préconise d'employer la valeur capitalisée du revenu futur escompté. Dans les pays à économie de marché, ce principe convient à l'évaluation des ressources naturelles en tant qu'élément de la richesse nationale, mais il ne se prête pas nécessairement aussi bien à la mesure de la capacité de production. Dans les pays à économie planifiée, les prix du marché sont en général inconnus, et il faut chercher d'autres méthodes. Les sections ci-après examinent ces problèmes tels qu'ils se présentent pour chaque grand groupe d'actifs corporels non reproductibles.

1. Evaluation des terres

6.15 La base commune d'évaluation des terres que recommandent les Directives provisoires de 1977, à savoir les prix du marché, est aussi proposée pour les statistiques des actifs corporels. Toutefois, en procédant à de telles évaluations, il faut veiller à s'assurer que les prix du marché utilisés s'appliquent bien à l'utilisation des terres en question. Les ventes qui impliquent la conversion de terres de culture en terrains à bâtir, par exemple, ne doivent pas servir à évaluer les terres qui restent consacrées à l'agriculture. De même, dans certains pays, la législation foncière contient des dispositions visant la vente des terrains, qui peuvent avoir pour effet de conférer à ceux-ci une valeur marchande différente de leur valeur économique réelle. Dans les pays à économie planifiée, où les terres ne sont vendues que très rarement, où dans les cas où les valeurs marchandes sont inadéquates, on peut leur substituer la valeur capitalisée du revenu.

6.16 Comme il a été dit plus haut, au paragraphe 5.17, l'évaluation des terres doit exclure les plantations, les vignobles et travaux de mise en valeur. Ceux-ci doivent être évalués au coût de remplacement, comme les autres actifs corporels reproductibles.

6.17 Lorsque l'emploi des terres ne change pas, leur valeur à prix constants ne peut en principe pas varier non plus. En revanche, on tiendra compte des changements tant de l'utilisation que de l'étendue des terres, résultant de leur mise en valeur, de travaux d'assèchement, de remblai, etc.

2. Evaluation des forêts

6.18 Les Directives provisoires de 1977 proposent que l'évaluation et la classification des bois et forêts comprennent aussi la valeur de la terre qui les porte et indiquent que la méthode la plus judicieuse d'évaluation est la capitalisation du revenu futur qu'on en escompte. Contrairement aux vignobles, vergers et autres plantations, il semble préférable, en règle générale, de classer les bois et forêts avec les terres qui les portent, la distinction étant à la fois difficile à faire et de valeur douteuse. Bien que tant le SCN que la CPM considèrent les dépenses de reboisement comme éléments de la formation de capital fixe, il ne semble pas pratique de distinguer, dans les statistiques des actifs de capital corporels, la valeur des forêts naturelles de celle des forêts plantées.

6.19 Au lieu de se fonder sur le produit capitalisé, on peut évaluer la valeur des cultures arboricoles et des forêts plantées à leur coût de remplacement. Celui-ci doit comprendre à la fois le coût du reboisement lui-même et les dépenses d'entretien au cours de la durée de vie prévue des arbres. Cette méthode place les arbres en croissance sur le même pied que toute autre culture en croissance non encore récoltée et exige une estimation distincte de la valeur de la terre qui les porte.

6.20 Les ressources du sous-sol étant moins fréquemment mises en vente que les terres, la méthode courante d'évaluation consiste à actualiser le produit net estimé de la vente des minéraux extraits, en prenant pour taux le revenu escompté par ceux qui investissent dans des entreprises d'extraction. Etant donné qu'il s'agit de ressources qui s'épuisent, on prévoit d'ordinaire un fonds d'amortissement du capital investi pour la durée probable d'exploitation de la mine ou du puits. On reconnaît qu'il est difficile de faire des prévisions précises sur la valeur des ressources car les estimations impliquent des prix, des quantités et des coûts futurs. Bain ^{3/} expose les problèmes théoriques et pratiques de l'estimation de la valeur des ressources du sous-sol aux Etats-Unis.

6.21 Comme on l'a noté au paragraphe 2.6, le stock d'actifs de capital corporels doit comprendre uniquement les ressources du sous-sol qui se prêtent à une exploitation économique au moyen des techniques actuelles et compte tenu des prix actuels. La quantité et la valeur des actifs répondant à cette condition peuvent fluctuer, en raison des variations des prix ou de l'évolution des techniques. Un changement des prix peut influencer aussi bien sur les volumes que sur les valeurs; il convient donc, en principe, de scinder son incidence sur ceux-là et de ses répercussions sur celles-ci. Il faut aussi savoir que des modifications de la réglementation publique en vigueur ou des règles fiscales peuvent aussi influencer fortement sur la quantité de ressources du sous-sol susceptibles d'une exploitation économique. Il est recommandé de tenir compte de l'ouverture de nouvelles réserves et du changement de la valeur des réserves existantes - résultant soit de l'évolution des techniques soit du mouvement des prix - au moment où ces changements interviennent. Il peut en résulter des fluctuations considérables dans les séries chronologiques, qu'elles soient à prix courant ou à prix constant.

^{3/} F. Bain and others, "Subsoil Wealth", Studies in Income and Wealth, vol. XII, New York, National Bureau of Economic Research, 1950.

CHAPITRE VII

POSTES D'AJUSTEMENT

A. Classification des postes

7.1 Le chapitre VII des Directives provisoires de 1977 définit et classe avec précision les postes des comptes d'ajustement qui rendent compte des changements intervenus entre les actifs d'ouverture et de clôture. Dans le présent chapitre, on se propose d'examiner comment ces rubriques, leurs classifications et définitions peuvent s'appliquer aussi aux statistiques des immobilisations corporelles.

7.2 La différence entre les valeurs brutes, à prix courants, des actifs corporels d'ouverture et de clôture peut être décomposée en trois éléments principaux. Le premier comprend l'accroissement dû à la formation brute de capital, qui correspond au même poste de la comptabilité nationale. Par définition, cette modification n'intéresse que les biens reproductibles. Le deuxième élément regroupe les retraits d'actifs reproductibles mis au rebut. Il semble raisonnable d'inclure également dans cette catégorie les actifs mis au rebut par suite d'événements imprévisibles. Tous les autres postes qui ne sont en général pas liés au processus normal de la formation de capital mais que l'on peut considérer comme des gains ou des pertes en capital, constituent le troisième principal élément de la différence.

7.3 Les postes d'ajustement au sein de ces trois grandes catégories seraient à ventiler en groupes et sous-groupes en fonction des objectifs de l'analyse économique et des possibilités du calcul statistique. Une classification plus détaillée est proposée dans le tableau 5. Les codes de référence du tableau sont ceux du tableau 8.2 des Directives provisoires de 1977; ils indiquent une correspondance avec des postes qui recouvrent les mêmes notions et non pas nécessairement une identité entre les méthodes d'évaluation.

Tableau 5

Changements dans la valeur brute des actifs corporels entre
l'ouverture et la fermeture des comptes

Classification des changements	Codes dans les <u>Directives</u> <u>provisoires a/</u>
A. <u>Formation brute de capital</u> (actifs reproductibles)	
1. Biens nouvellement produits ou importés	{ 2.5 + 2.6
2. Ventes nettes de biens d'occasion	
B. <u>Retraits et mise au rebut</u> (actifs reproductibles)	
1. Usure normale	-
2. Pertes imprévisibles	13.3.1 + 13.3.2
C. <u>Réévaluation et autres ajustements</u>	
1. Réévaluation	13.1
a) Pour variations de prix	
b) Pour changements dans les méthodes d'évaluation, etc.	
2. Changements quantitatifs des ressources naturelles (en valeur)	
a) Croissance naturelle moins réduction (forêts, etc.)	13.4.1
b) Nouveaux gisements moins réduction des ressources du sous-sol	13.4.2
c) Pertes de ressources naturelles par suite de cataclysme et d'autres événements naturels	13.4.3
3. Ajustements statistiques	
a) Changements dans la classification des éta- blissements en fonction du type d'activité économique	13.5.1 + 13.5.2
b) Changements dans la classification des actifs selon la nature des biens	13.5.3
c) Changements par réattribution à l'utili- sateur d'actifs précédemment attribués au propriétaire b/	-
d) Ecart et discontinuités statistiques	

a/ Tableau 8.2.

b/ Ce poste n'intervient que pour rendre compte des changements intervenus entre les actifs d'ouverture et de clôture selon le type d'activité économique. Voir par. 7/11.

B. Postes du tableau 5

1. Changements entre les actifs d'ouverture et de clôture prix courants

7.4 Il convient d'indiquer séparément les ventes et les achats d'actifs fixes d'occasion afin d'obtenir des estimations de l'ensemble des actifs ventilées par branche d'activité marchande. En principe, il serait souhaitable d'enregistrer les actifs d'occasion à leur valeur brute avant amortissement et non pas au prix réel d'achat. Mais, très souvent on ne connaît que la valeur d'achat - qui est plus proche de la valeur nette. Si c'est la valeur d'achat qui est utilisée, la différence entre la valeur brute et la valeur nette n'apparaîtra pas dans les actifs de clôture. Les transferts d'actifs sans contrepartie monétaire, par exemple entre entreprises publiques, doivent figurer au poste A.2. La valeur des matériaux utiles récupérés sur des actifs fixes mis au rebut devrait également figurer sous ce poste puisqu'ils ne proviennent pas de la production courante.

7.5 Poste B.1 : les actifs éliminés pour usure normale sont tous les biens d'équipement qui au cours de la période considérée cessent d'être utilisés pour cette raison. Il est très difficile de déterminer exactement le moment du déclassement car il arrive fréquemment que les actifs vétustes soient gardés en réserve pendant un certain temps avant d'être définitivement démontés. D'une manière générale, on comptera comme date du déclassement des actifs celle de leur mise au rebut.

7.6 Poste B.2 : la diminution pour pertes ne comprend dans le SCN que les pertes imprévisibles alors que la CPM enregistre tous les types de perte. Le SCN considère toutes les pertes prévisibles comme des amortissements normaux et ce principe devrait être également observé par les statistiques d'actifs corporels. Cette différence entre les deux systèmes n'a pas d'incidence sur le poste global des retraits et de mise au rebut des actifs fixes reproductibles qui est la somme de ces deux éléments.

7.7 Poste C.1.a) : les réévaluations pour variations de prix montrent les conséquences des variations des prix utilisés dans l'évaluation. Comme les actifs mis au rebut sont déduits de l'ensemble à leur coût de remplacement pour l'année considérée, la réévaluation doit porter sur les actifs d'ouverture. L'accroissement dû à la formation de capital sera automatiquement porté aux prix de la période examinée.

7.8 Poste C.1.b) : les réévaluations pour changements dans les méthodes d'évaluation, etc. comprennent les corrections qui traduisent l'incidence de changements dans les méthodes d'évaluation. Si ces derniers modifient sensiblement les données, il faut recalculer l'ensemble des séries chronologiques de façon à ce que ce poste ne comporte que des changements minimes portant sur des années déterminées ou sur quelques catégories d'actifs. La différence entre la valeur brute et le prix de vente des actifs d'occasion vendus ou achetés peut être comptabilisée sous ce poste.

7.9 Poste C.2 : il ne comprend que la valeur de l'accroissement ou de la diminution quantitative des ressources naturelles. On indiquera ici les nouvelles découvertes ainsi que les changements des ressources du sous-sol dus à des modifications dans la rentabilité de l'exploitation. Les changements en valeur dus à des réévaluations de prix doivent figurer au poste C.1 afin que l'on puisse clairement distinguer les variations de prix des variations de quantité. Il faut veiller particulièrement à obtenir des données distinctes pour la valeur du boisement qui doit faire partie de la formation de capital fixe (poste A.1) alors que seule la valeur de la croissance naturelle doit figurer dans le poste C.2.a).

7.10 Poste C.3 : les éléments de ce poste s'expliquent en grande partie d'eux-mêmes. Dans le poste des changements dans la classification des actifs selon la nature des biens, il convient de ne porter que les modifications minimales de classification. Dans le cas de modifications importantes, il vaut mieux reclasser les données antérieures.

7.11 Dans le poste de reclassement d'actifs du compte du propriétaire à celui de l'utilisateur (poste C.3 c)) ne doivent figurer que les actifs nouvellement loués au cours de la période considérée ou ceux dont le bail vient à expiration. En effet, les actifs qui appellent un reclassement en raison des baux contractés au cours d'années antérieures ont déjà été affectés aux actifs d'ouverture des utilisateurs. Il convient de souligner que ce poste n'a de raison d'être que si l'ajustement des actifs d'ouverture et de clôture porte sur des types d'activité différentes. Il est inutile si l'ajustement porte sur l'économie dans son ensemble.

2. Changements entre les actifs d'ouverture et de clôture en prix constants

7.12 Pour estimer la valeur brute en prix constants à partir des changements aux prix courants on s'y prend en deux temps. Premièrement, il faut déduire la valeur du poste de réévaluation (C.1), c'est-à-dire faire abstraction des changements de valeur des actifs d'ouverture dus à des variations de prix ou à d'autres modifications d'évaluation. Deuxièmement, il faut appliquer aux valeurs de tous les autres postes de variation exprimées au coût courant de remplacement un coefficient déflateur pour les ramener au prix de l'année de base. Seules apparaîtront alors dans les postes d'ajustement les variations quantitatives des actifs au cours des années ultérieures. Si l'on ajoute ou retranche chaque année, selon qu'elles sont positives ou négatives, ces valeurs corrigées aux actifs d'ouverture de l'année de base, on obtient les séries chronologiques en prix constants de la valeur brute du stock d'actifs. On peut également effectuer le calcul dans l'autre sens : par exemple si l'on utilise la méthode chronologique, dite de l'inventaire permanent, on estime d'abord en prix constants les données relatives aux actifs, après quoi à l'aide des indices de prix, on calcule dans un deuxième temps les valeurs aux prix courants.

CHAPITRE VIII

EXPLOITATION DES STATISTIQUES

A. Objectifs des tableaux

8.1 Des tableaux types de statistiques d'actifs corporels figurent à l'annexe I du présent document. Ces tableaux ont trois objectifs principaux : 1) donner un aperçu des catégories de données qu'il est souhaitable de rassembler et d'organiser dans le cadre des statistiques d'actifs corporels et servir ainsi de base à un programme pour développer ce type de statistiques; 2) montrer comment les statistiques d'actifs corporels s'articulent par rapport aux grands systèmes de comptabilité nationale; 3) fournir des indications sur la manière de présenter les données.

8.2 La partie méthodologique et les tableaux types du présent document donnent un aperçu des renseignements que l'on pourra retirer des statistiques d'actifs corporels, compte tenu de leur importance relative. On constate aujourd'hui que de nombreux pays ont accompli des progrès considérables dans leurs estimations de la richesse nationale et des actifs corporels. Mais les estimations réalisées jusqu'à présent sont souvent caractérisées par une agrégation très poussée des actifs et par ce qu'elles ont d'incomplet. Dans les pays à économie planifiée, les statistiques d'actifs fixes et de stocks de biens sont généralement bien au point mais il reste à résoudre des problèmes fixant l'estimation de la valeur des ressources naturelles avant de pouvoir inclure celles-ci comme actifs dans le champ des statistiques. Dans tous les pays, les méthodes d'estimation des stocks de biens auraient besoin d'être améliorées.

B. Structure générale des tableaux

8.3 Les onze premiers tableaux figurant à l'annexe I fournissent les données fondamentales à rassembler. Deux types de statistiques apparaissent dans ces tableaux. Dans les uns, on trouve les actifs d'ouverture et de clôture, selon la nature des biens et leurs changements pour l'ensemble du pays; dans les autres, les actifs sont répartis par branches d'activité économique et par secteur.

8.4 Le dernier tableau est une feuille de travail où apparaissent les relations entre les statistiques d'actifs corporels et les données correspondantes des Directives provisoires de 1977 par l'intermédiaire des postes d'ajustement. On peut ainsi vérifier les données dans les deux séries statistiques et les présenter de manière cohérente.

8.5 Les tableaux où apparaissent des relations pour l'ensemble de la nation sont utiles à la fois aux pays qui se servent du SCN et à ceux qui suivent la CPM. Chacun des tableaux où les données sont classées par branche et par secteur comporte deux variantes : la variante A adopte la classification du SCN, la variante B celle de la CPM.

8.6 La plupart des tableaux peuvent servir, au choix, à présenter des données aux prix courants ou en prix constants, la présentation étant la même dans les deux cas. On a indiqué en tête de chaque tableau, si l'on préconise de les établir uniquement aux prix courants ou à la fois aux prix courants et en prix constants.

C. Les tableaux

1. Tableaux de l'ensemble de la nation (tableau A.1-A.4)

8.7 Les tableaux A-1, A.2 et A-4 présentent l'ensemble des actifs corporels dont dispose le pays, classés selon la nature des biens ainsi qu'une ventilation des changements survenus entre les actifs d'ouverture et de clôture classés de la même façon. Les trois premiers tableaux intéressent les actifs corporels reproductibles et le quatrième les actifs corporels non reproductibles. Le premier objectif de ces tableaux est de faire apparaître la valeur totale des différents types d'actifs, de les classer en fonction de leur rôle dans la production et de faciliter le calcul d'indicateurs appropriés nécessaires à la mesure des apports en capital ainsi qu'à d'autres fins. Les séries chronologiques des données figurant dans ces tableaux indiqueront l'évolution du stock de capital ainsi que ses changements structurels. En outre, les données relatives aux stocks de biens permettront d'obtenir des indications sur leur rotation. Les données portant sur des projets de constructions inachevées, une fois comparées à celles relatives aux constructions achevées, permettent d'évaluer la durée moyenne des projets.

8.8 Il est proposé que les valeurs brutes et nettes figurent côte à côte dans les tableaux A.2 et A.3. Une comparaison entre les deux (par exemple dans le tableau A.2) fournit indirectement l'âge des actifs. Le tableau A.3, présente la répartition par âge des actifs fixes. Ces estimations sont utiles même lorsque les données sont obtenues par la méthode de l'inventaire permanent et calculées sur la base d'une durée de vie approximative.

8.9 Les tableaux A.1, A.2 et A.4 montrent les changements intervenus entre les actifs d'ouverture et les actifs de fermeture. Ces données sont directement reliées au SCN et à la CPM et servent à intégrer dans un sens plus large les statistiques d'actifs corporels dans le cadre de la comptabilité nationale.

2. Tableaux des catégories d'activité économique (tableaux A.5-A.10)

8.10 Dans les tableaux A.5 à A.10, les actifs sont classés par type d'activité économique. Seuls les principaux groupes d'actifs et les principaux types d'activité figurent dans ces tableaux, mais, lorsque les sources statistiques le permettent, il serait utile d'établir des tableaux plus précis.

8.11 Dans le tableau A.5B, les types d'actifs sont répartis en "secteur productif" et en "secteur non-productif". C'est là une distinction essentielle de la CPM et elle indique si la production des divers types d'activité économique est de nature matérielle ou non. Cette distinction n'intervient pas dans le SCN.

8.12 Les données de ces tableaux sont le plus souvent en valeur brute, mais il serait également utile de faire apparaître des valeurs nettes (tableau A.6) afin de pouvoir comparer la consommation moyenne de capital fixe d'une branche d'activité à l'autre. La connaissance des valeurs nettes facilite également diverses études, entre autres, les analyses de productivité.

8.13 Le tableau A.8 montre le degré d'utilisation par postes multiples des actifs fixes de diverses branches. Des indications sur la classification des actifs en fonction du taux d'utilisation ont été données antérieurement, au paragraphe 4.15.

La première colonne indique les actifs non-utilisés tandis que les trois colonnes suivantes montrent dans quelle mesure les actifs existants sont utilisés par postes de travail. Il serait très utile de disposer de ces indications mais il est peu probable qu'on puisse les obtenir souvent. En principe, il serait souhaitable de présenter une répartition du temps de service des actifs eux-mêmes et non du temps de travail des établissements où ces actifs sont situés. Un certain nombre de pays dans leurs recensements industriels rassemblent des données sur les postes de travail à la fois pour la production et pour l'emploi. La classification en fonction du degré d'utilisation n'est en général significative que dans certaines branches d'activité économique : industries manufacturières, industries extractives, gaz et électricité. Elle est sans objet dans le cas d'actifs utilisés par les administrations publiques et dans les activités de service.

8.14 Dans le tableau A.9 les actifs fixes sont classés en fonction de la taille de l'établissement, celle-ci présentée par groupes, étant fondée sur le nombre de personnes occupées ou encore sur la valeur ajoutée ou le produit brut.

8.15 Le tableau A.10 montre la répartition des actifs non reproductibles par type d'activité économique. Les terres cultivées, les terrains bâtis, les bois et forêts, les ressources du sous-sol et les pêcheries qui sont effectivement exploitées, doivent être affectés à la branche d'activité de l'utilisateur. En revanche, les réserves inexploitées du sous-sol ne peuvent pas être considérées comme des actifs utilisés. Comme les monuments historiques et les terrains non utilisés dans le processus de production, elles sont à classer comme "actifs sans utilisateur désigné".

3. Tableaux des secteurs institutionnels (tableaux A.11A et A.11B)

8.16 Pour la classification des actifs reproductibles par secteurs institutionnel, un seul tableau est prévu respectivement pour les pays qui utilisent le SCN et pour ceux qui se conforment à la CPM. Une importante caractéristique de ces tableaux est qu'ils combinent le classement par secteurs et le classement par branches. On a déjà mentionné les importantes différences que cette classification croisée peut révéler en ce qui concerne les coefficients de capital. L'unité statistique de classification sera l'établissement, classé au moins par branche ou catégorie d'activité.

4. Tableau d'ajustement BHS (tableau A.12)

8.17 Ce tableau doit servir dans les travaux statistiques internes à mettre en correspondance les statistiques des comptes de patrimoine et les statistiques des actifs corporels. En supposant que les données définies selon les Directives provisoires de 1977 sont déjà disponibles, on peut partir des chiffres indiqués par un astérisque. Il faut ensuite progresser dans deux directions. Tout d'abord, la valeur nette des actifs fixes de chaque secteur doit être répartie verticalement entre les établissements appartenant au secteur considéré, et les établissements doivent être classés par type d'activité économique. Puis, il faut porter horizontalement les estimations relatives à la valeur brute des actifs de chaque groupe d'établissements. En faisant la somme des postes relatifs aux baux et aux loyers, on obtient alors la valeur brute des actifs fixes utilisés par les établissements. Un tableau ayant une présentation identique peut être utilisé pour les estimations correspondantes concernant les terres ou d'autres ressources naturelles.

D. Utilisation des tableaux pour organiser et présenter les données

8.18 Les données devant figurer dans les tableaux de l'annexe I ci-après peuvent être agencées de diverses manières. La présentation des données dans les tableaux, la portée des actifs considérés et le classement selon le type et la branche d'activité économique ou selon tout autre critère dépendent du degré de détail des renseignements disponibles et de la méthode d'estimation utilisée. Les tableaux proposés en annexe donnent, pour une période déterminée, une image en coupe des données sur l'ampleur du stock des actifs corporels et leurs éléments. Les tableaux peuvent donc être considérés comme un moyen de présenter les résultats d'un inventaire complet pour une année de référence.

8.19 Par contre, si l'on a besoin de données sur les actifs corporels portant sur plusieurs années, il peut être préférable de présenter différemment les tableaux. Pour permettre l'utilisation de séries chronologiques, les tableaux devraient être subdivisés en parties, correspondant chacune à une section déterminée du tableau considéré. Par exemple, pour chaque élément d'actif corporel, on peut représenter pour une série d'années successives les stocks d'ouverture et les éléments de variation d'une année à l'autre. Dans le cas de données à trois dimensions, combinant les types d'actifs, les groupes d'activité marchande et les périodes chronologiques, l'agencement des données est essentiellement fonction du but recherché. Si l'on s'intéresse par exemple aux changements intervenus dans des branches marchandes déterminées, il convient d'établir un tableau distinct pour chaque branche. Pour comparer les branches marchandes entre elles, on peut établir un tableau distinct pour chaque groupe d'actifs, par exemple le stock des machines et autre matériel dans les diverses branches marchandes au début de chaque année pour plusieurs années successives.

8.20 Des estimations même modestes du stock d'actifs corporels exigent le rassemblement d'un volume relativement important de données, et les séries de chiffres se multiplieront au stade de la mise en tableaux. Comme la fiabilité des données recueillies auprès de diverses sources est très variable, il convient d'examiner soigneusement les chiffres pour déterminer quelles sont les données qui peuvent être considérées comme "officielles" et publiées, et celles qui ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif et conservées dans les dossiers.

CHAPITRE IX

SOURCES ET METHODES DE RASSEMBLEMENT ET D'ELABORATION DES STATISTIQUES

A. Généralités

9.1 Le présent chapitre traite des sources et des méthodes de rassemblement et d'établissement des statistiques d'actifs corporels. L'examen de la question est avant tout fondé sur l'expérience des pays qui ont déjà accompli des progrès importants dans l'estimation des actifs corporels. En outre, des suggestions sont présentées quant aux types d'enquêtes statistiques à partir desquelles obtenir des estimations relativement sûres.

9.2 Dans la rédaction de l'exposé suivant il a été tenu compte du fait que le chapitre IX des Directives provisoires de 1977 traite déjà des sources des données et de leur utilisation dans les estimations du patrimoine. Les mêmes notions et les mêmes méthodes d'estimation pourront fondamentalement servir aussi pour les statistiques d'actifs corporels puisque l'établissement détaillé des comptes de patrimoine n'est pas possible sans estimation du stock des actifs corporels. Afin d'éviter des répétitions, on s'est donc contenté ici de compléter les recommandations pertinentes des Directives provisoires de 1977 en développant certaines questions du point de vue des statistiques d'actifs corporels 1/.

9.3 Dans aucun pays il n'est possible d'établir les estimations d'actifs corporels à partir d'une source unique de données ni au moyen d'une seule méthode. Comme dans les estimations des comptes de flux, il faut faire appel à toutes les informations pertinentes relatives aux stocks et aux flux que fournissent les statistiques économiques du pays, les registres centraux, les rapports rassemblés par divers organismes fiscaux ou autres, les documents d'organismes publics particuliers, par exemple les services des forêts et les dossiers des sociétés d'assurance, etc. Dans les domaines où ces sources n'apportent pas d'indication, il faut recueillir des renseignements à la source. Cette multiplicité de sources et de méthodes d'estimation est inévitable pour deux raisons : premièrement, il faut parfois puiser à des sources différentes selon les secteurs ou selon les types d'actifs si l'on veut des estimations complètes; ensuite, pour le même actif, la vérification et la concordance des estimations que permet l'emploi de plusieurs sources accroîtront la qualité des estimations.

9.4 On peut, comme le font les Directives provisoires de 1977, distinguer deux grands types de méthode d'estimation, la méthode directe et la méthode indirecte. Cette distinction recouvre principalement des différences dans la nature des sources. Cependant en pratique, afin que les données estimatives sur les actifs corporels constituent un ensemble complet, une procédure légèrement différente est sans doute à préférer. Dans la section B ci-dessous, c'est dans cette perspective qu'on examine les principales méthodes d'estimation.

1/ On peut également se reporter au chapitre 3 de The Measurement of Capital, qui décrit les méthodes d'estimation utilisées par les pays membres de l'OCDE.

B. Principales méthodes

9.5 Les principales méthodes utilisées par les pays pour estimer leurs actifs corporels sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Pour de nombreux actifs on recourt en fait à une combinaison de ces méthodes. Le choix d'une méthode particulière ou d'une combinaison de méthodes dépend évidemment de la situation du pays considéré mais, dans le cas des statistiques d'actifs fixes, les pays à économie de marché utilisent surtout la méthode de l'inventaire permanent ou méthode chronologique. Les valeurs comptables, utiles dans les pays à économie planifiée, ont une application très limitée dans les autres.

1. Méthode chronologique, dite de l'inventaire permanent

9.6 Dans un certain nombre de pays la méthode de l'inventaire permanent est utilisée pour extrapoler des estimations repères du stock d'actifs fixes et dans certains cas sert même à construire ces repères. En théorie, cette méthode nécessite des statistiques relativement détaillées de la formation brute annuelle de capital fixe et des espérances de vie économique des actifs ainsi que des indices de prix annuels, classés en fonction du type d'actif fixe et de la nature de l'activité économique des établissements. Le mécanisme et les conditions dans lesquelles on peut appliquer la méthode de l'inventaire permanent sont expliqués dans les Directives provisoires de 1977 et illustrés dans la feuille de travail qui y figure.

9.7 Il est indispensable de vérifier, au moyen d'estimations directes indépendantes entreprises à certains intervalles, environ tous les cinq ou dix ans, les estimations obtenues par la méthode de l'inventaire permanent car l'un de ses paramètres les plus importants, à savoir l'espérance de vie des actifs, est en général fondé sur des hypothèses assez incertaines. Des erreurs dans l'estimation de la durée de vie des actifs peuvent avoir des répercussions sensibles sur celle des actifs fixes. Les estimations de l'ensemble des actifs obtenues par la méthode de l'inventaire permanent pour chaque groupe de branches d'activité marchande servent, de leur côté, à vérifier les totaux calculés par d'autres méthodes. Il est parfois très difficile de répartir l'investissement annuel de chaque type d'actif fixe entre les diverses branches d'activité marchande. On peut assez facilement s'assurer de la qualité des estimations fournies par la méthode de l'inventaire permanent dans les branches où l'on dispose pour une grande partie des actifs d'estimations quantitatives obtenues par des enquêtes directes. En revanche, dans le cas des actifs corporels non reproductibles dont la durée de vie est indéterminée, il est nécessaire de dresser un inventaire direct pour une année de référence au moins.

9.8 Dans un certain nombre de pays, on ne dispose pas de données rétrospectives détaillées de la formation brute de capital fixe sur une période suffisamment longue pour pouvoir appliquer la méthode de l'inventaire permanent. Dans ce cas, il est recommandé d'estimer sommairement le capital pour la première année pour laquelle on dispose de statistiques concernant la formation de capital. En ajoutant à ce stock la formation brute de capital fixe et en soustrayant les déclassements, la qualité des données s'améliorera d'une année sur l'autre au fur et à mesure que diminuera la part pour laquelle y figurent les actifs qui existaient au commencement des calculs. S'ils ne peuvent estimer, même approximativement, leur stock initial, les pays intéressés devraient s'attacher à élaborer des statistiques de la formation brute de capital fixe afin de créer les conditions qui permettront l'emploi ultérieur de la méthode de l'inventaire permanent.

9.9 Les données relatives au stock de capital par branche d'activité estimées par la méthode de l'inventaire permanent ne correspondent pas exactement aux définitions des statistiques d'actifs corporels. Dans le SCN par exemple, la formation brute de capital fixe par branche est comptabilisée dans le compte du propriétaire et non dans celui de l'utilisateur. De même, les biens durables achetés d'occasion sont évalués différemment. Par conséquent, les estimations du stock de capital des branches doivent être corrigées à l'aide d'informations complémentaires sur la valeur des actifs loués et sur les acquisitions et cessions d'actifs usagés.

2. Enquêtes spéciales

9.10 Les enquêtes détaillées sur les actifs sont coûteuses et compliquées même si elles sont effectuées sur un échantillon ou si elles se limitent à tel ou tel secteur ou type d'actif particulier. Toutefois, il est souvent possible d'effectuer des recensements partiels dans le cas d'actifs comme les navires, les avions, les véhicules à moteur, le matériel roulant de chemins de fer et les habitations lorsque les valeurs sur le marché de l'occasion peuvent servir d'approximations au coût de remplacement. Du fait des erreurs de déclaration et des différences théoriques, utiliser le recensement pour estimer les coûts de remplacement des actifs conduira ordinairement à des valeurs différentes de celles obtenues par la méthode de l'inventaire permanent.

9.11 Comme les autres méthodes ne fournissent pas en général des renseignements suffisants pour que les estimations de l'ensemble des actifs correspondent aux définitions et aux classifications proposées dans les chapitres ci-dessus, il est souvent nécessaire de procéder à des enquêtes spéciales pour suppléer les données manquantes. Elles sont souvent nécessaires pour mesurer les paramètres comme l'espérance de vie économique des différents types d'actifs, les courbes de survie, les coûts par unité d'investissement, les méthodes d'estimation de l'amortissement utilisées dans la comptabilité d'entreprises, etc. L'étendue, la taille et la fréquence des enquêtes spéciales par sondage dépendent du degré de précision et de la qualité des données disponibles par ailleurs et bien sûr des possibilités de les effectuer.

9.12 En entreprenant une enquête statistique sur l'ensemble des actifs fixes, il ne faut pas oublier que les enquêtés, même s'ils font preuve de la meilleure volonté, ne peuvent fournir des données qui satisfassent à tous les objectifs recherchés. Il est souvent impossible d'estimer le coût actuel de remplacement d'une machine achetée 10 ou 20 ans auparavant qui n'est plus fabriquée au moment de l'enquête. C'est pourquoi il vaut mieux poser des questions concrètes auxquelles les enquêtés puissent répondre sans ambiguïté, comme par exemple l'année d'achat des actifs, leur prix d'achat à l'origine, leur dimension et leur capacité, leur état, les matériaux utilisés pour leur production, etc. Si l'on dispose de ce genre de données et qu'on leur applique des critères uniformes, on peut estimer de manière cohérente, même si elle est parfois arbitraire, la valeur des actifs. L'emploi de cette méthode est en particulier recommandé dans le cas des établissements de petite et de moyenne taille.

3. Utilisation des données d'ordre quantitatif relatives aux actifs

9.13 Pour une gamme relativement étendue d'actifs corporels, on dispose souvent de données quantitatives ou en volume. C'est surtout le cas des ressources naturelles comme les terrains, les forêts et les ressources minérales, les habitations et leur

répartition par taille et autres caractéristiques; les machines agricoles par type; le nombre de têtes de bétail par espèce et par âge; la surface des étables pour le bétail; le matériel roulant pour les chemins de fer; le nombre d'automobiles, de camions et d'avions et de navires; le nombre de lits d'hôpital. La plupart des pays disposent de données sur la longueur du réseau routier; les barrages pour la protection contre les inondations et l'irrigation ainsi que leur composition qualitative. Les données relatives à ces actifs qui constituent une partie importante des actifs corporels proviennent généralement de statistiques rassemblés à d'autres fins que celles des statistiques d'actifs corporels.

9.14 L'agrégation en valeurs de ces données quantitatives pose de sérieuses difficultés. La méthode la plus appropriée consiste peut-être à établir les statistiques d'investissement de telle façon qu'elles donnent, de manière aussi détaillée que possible, les quantités aussi bien que les coûts correspondants des investissements au cours de l'année considérée. En général, les valeurs unitaires qui peuvent être calculées à partir de ces données constituent un bon point de départ pour évaluer les éléments de l'ensemble des actifs fixes.

9.15 Les données quantitatives peuvent être utilisées pour estimer l'ensemble des actifs fixes d'une année de référence, valeur à partir de laquelle s'effectuent les estimations des années ultérieures par la méthode de l'inventaire permanent. Pour cette première estimation, des méthodes relativement approximatives pourront suffire.

4. Utilisation des valeurs comptables

9.16 Dans les pays à économie de marché, les bilans de la plupart des entreprises constituées en société donnent les valeurs comptables des actifs corporels et sont soumis aux autorités fiscales, aux offices de la réglementation et parfois aux services statistiques. Malheureusement les valeurs comptables des actifs fixes peuvent rarement servir à établir les statistiques d'actifs corporels. Comme il a déjà été indiqué au paragraphe 6.5, dans certaines économies de marché, les sociétés commencent à recourir au coût de remplacement pour évaluer ces actifs fixes. En général, toutefois, les principes et les règles relatifs au contenu et à l'évaluation des bilans diffèrent considérablement de ce qui est nécessaire à cette fin. On ne sait pas non plus dans quelle mesure ces règles sont effectivement appliquées. Les valeurs comptables sont parfois utiles pour établir des planchers pour les estimations bien que les règlements permettent en général de sous-évaluer considérablement la valeur réelle des actifs. Cette situation s'améliorera certainement au fur et à mesure que les procédures comptables s'uniformiseront et qu'un plus grand nombre de pays adopteront l'évaluation des actifs au coût de remplacement.

9.17 En raison de leurs inconvénients, il convient de se servir le moins possible des valeurs comptables pour estimer les actifs fixes des pays à économie de marché. Lorsqu'on s'en sert, il faut les corriger afin d'obtenir une valeur aussi proche que possible des coûts actuels de remplacement. Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour déterminer l'étendue des corrections nécessaires. On peut procéder à des enquêtes sur un petit échantillon pour étudier les écarts entre les valeurs comptables et les coûts actuels de remplacement. Une autre méthode consiste à comparer les valeurs actuelles figurant dans les rapports des assurances contre l'incendie aux valeurs comptables des actifs assurés. Mais la plupart du temps

c'est par des consultations avec des comptables, avec des représentants d'associations professionnelles ou avec d'autres experts qu'on se fait une idée des ajustements nécessaires.

9.18 Dans les pays à économie de marché, les valeurs comptables sont plus utiles pour estimer les stocks de biens marchands que les actifs fixes. Dans les comptes d'entreprise, les stocks peuvent être évalués à partir des principes "premier entré, premier sorti", "dernier entré, premier sorti", ou par la moyenne de la période alors que les statistiques d'actifs corporels doivent être évaluées aux prix du marché si l'on veut qu'elles soient cohérentes avec celles des comptes de flux. L'enregistrement "dernier entré, premier sorti", fournit une bonne approximation des valeurs marchandes, en particulier si des additions ou des soustractions au stock ne sont pas trop peu fréquentes. L'enregistrement sur la base du principe "premier entré, premier sorti", donne l'approximation la moins bonne des valeurs marchandes. Cependant, si les stocks ont été constitués au cours des derniers mois et la hausse des prix a été modérée, il n'y a parfois pas lieu d'ajuster les valeurs comptables aux fins des statistiques d'actifs corporels même si les stocks sont évalués par la méthode "premier entré, premier sorti".

9.19 Dans les pays à économie planifiée, les valeurs comptables sont la base des estimations de la valeur de tous les actifs corporels reproductibles. Les entreprises et les autres personnes morales qui établissent des bilans détiennent généralement de 80 à 90 p. 100 de l'ensemble des actifs. Les définitions, les classifications et les valeurs qui figurent dans les bilans font l'objet d'une réglementation centrale et s'accordent d'ordinaire aux objectifs des statistiques d'actifs corporels. Dans les périodes de variations relativement importantes des prix des actifs, ou après une période assez longue (de 8 à 10 ans), on procède à une réévaluation générale des actifs dans chaque entreprise. Entre deux réévaluations générales, les valeurs figurant dans les comptes différeront dans une certaine mesure des coûts actuels de remplacement. Si les variations de prix n'ont pas été importantes, les valeurs comptables peuvent se révéler satisfaisantes même sans corrections. En tout état de cause, l'existence d'indices de prix détaillés permet d'estimer en permanence la valeur de l'ensemble des actifs à prix courants et en prix constants.

9.20 Deux autres méthodes méritent d'être mentionnées : le recours aux valeurs d'assurance et aux données de la bourse. On peut obtenir les renseignements sur les valeurs assurées auprès des compagnies d'assurances - source facile à exploiter du moins pour les pays où l'essentiel du travail d'assurance est le fait de compagnies domiciliées dans le pays. Ces données posent toutefois un certain nombre de problèmes. Souvent seuls les équipements lourds et les bâtiments sont assurés; en période d'inflation rapide il est courant de trouver que les actifs ne sont pas évalués à leur juste valeur en ce sens qu'ils sont assurés pour une valeur inférieure à celle de leur valeur courante de remplacement; enfin, les actifs sont généralement assurés à leur valeur nette (amortie) alors qu'il est d'ordinaire préférable de connaître la valeur brute en matière de statistiques sur les actifs corporels.

9.21 La valeur d'une société peut être estimée en fonction de sa valeur boursière c'est-à-dire le nombre d'actions émises multiplié par le prix de vente de ces parts à la date choisie. La valeur marchande des actifs de la société peut alors être déduite pour arriver à la valeur estimée du stock d'actifs corporels détenu par la

société. Cette méthode n'est praticable que (se limite) aux pays où la bourse est active et même dans ce cas, d'autres problèmes surgissent. La valeur des actions est fonction de facteurs non quantifiables tels que degré de risque, existence d'une "bonne volonté", différences dans la compétence de la gestion et climat commercial général.

9.22 Même si l'utilisation des valeurs assurées et des valeurs boursières donnent lieu à certaines objections, il convient de ne pas les rejeter complètement compte tenu des difficultés que comportent des méthodes meilleures. Malgré leurs inconvénients ces deux méthodes peuvent parfois être utilisées car elles permettent de vérifier la fiabilité des estimations du capital social obtenues par d'autres moyens ou d'obtenir une estimation initiale pour construire un modèle d'inventaire permanent.

C. Priorités des statistiques

9.23 La mise au point d'un système relativement complet et homogène de statistiques d'actifs corporels demandera dans la majorité des pays un temps considérable et pourra se faire en plusieurs étapes. Il n'est peut-être donc pas inutile de présenter brièvement l'ordre de priorité accordé aux divers éléments des statistiques. Les actifs fixes devant bénéficier de la priorité la plus élevée, ils constituent habituellement la majeure partie des actifs corporels et jouent le rôle le plus important dans la croissance, les changements de structures et les améliorations de l'efficacité de la production. Heureusement, leur estimation est moins difficile que celle des autres actifs corporels.

9.24 Au deuxième rang dans l'ordre de priorité, viennent les stocks. Une portion considérable de l'ensemble des stocks figure dans les comptes des entreprises et peut être réévaluée au prix désiré.

9.25 Les ressources naturelles pour lesquelles les estimations sont les plus urgentes sont les terrains. Dans la plupart des pays, les propriétaires fonciers sont imposés sur la valeur cadastrale de leurs biens fonds. Cette valeur ne correspond généralement pas à la valeur marchande mais il existe souvent un rapport constant entre ces deux valeurs. On pourrait entreprendre des études pour déterminer le coefficient moyen existant entre la valeur imposable et la valeur marchande et ajuster la valeur imposable sur la valeur marchande. En deuxième ou en troisième lieu, il convient d'estimer les valeurs des autres ressources naturelles. Là également, il est important de déterminer et d'estimer des prix unitaires convenables. Il serait alors possible de passer aux valeurs marchandes à partir des valeurs de l'imposition foncière.

9.26 Parmi les branches d'activité, la priorité doit aller aux estimations des actifs corporels de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. Ces branches sont les sources principales de l'accroissement de la productivité et de la croissance. L'industrie manufacturière présente, plus que d'autres branches, la possibilité de jouer sur la combinaison capital/travail d'une façon qui accroisse l'efficacité de l'économie tout entière. Les actifs de l'agriculture sont importants dans les pays à économie développée à cause de la forte intensité de capital de cette branche et dans les pays moins développés en raison de l'importance propre de la branche.

9.27 Une fois effectuées les estimations de ces deux branches principales, il semble raisonnable de procéder selon les sources statistiques dont on dispose et d'établir des estimations des actifs dans les domaines où ces sources sont relativement fiables comme par exemple le logement, les transports et les communications, l'électricité, le gaz et l'eau, les administrations publiques, etc.

9.28 L'ordre de priorité indiqué ci-dessus est à suivre une fois que l'on dispose d'estimations pour l'ensemble du pays. Les estimations obtenues par les méthodes généralement employées sont davantage fiables pour l'ensemble du pays que pour les branches individuelles. Une fois obtenues des estimations de l'ensemble des actifs selon la nature des biens, il devient possible de les répartir entre les différentes branches.

ANNEXE I

TABLEAUX POUR LES STATISTIQUES D'ACTIFS CORPORELS

Tableaux types pour l'ensemble de la nationTableau A.1

Valeurs brutes des actifs corporels reproductibles de la nation au début
et à la fin de l'année et leurs recoupements, par type d'actif

a) Aux prix courants

b) En prix constants

Type d'actif	Stock d'ouverture (valeur brute)	Formation brute de capital	Reclassements et mise au rebut	Postes d'ajustement		Stock de clôture (valeur brute)
				Réévaluations pour variations de prix	Autres changements	
I. Actifs fixes en service						
a) Bâtiment et travaux publics						
1. Immeubles résidentiels						
2. Bâtiments non résidentiels						
3. Autres constructions						
TOTAL PARTIEL						
b) Machines et autres matériels d'équipement						
1. Matériel de transport						
2. Machines et matériel agricoles						
3. Autres biens d'équipement						
TOTAL PARTIEL						
c) Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.						
1. Animaux de reproduction, animaux de trait, etc.						
2. Plantations, travaux de mise en valeur des terres et travaux analogues						
TOTAL PARTIEL						
TOTAL DES ACTIFS FIXES						
II. Constructions inachevées						
III. Stocks						
a) Branches d'activité marchande productrices de biens						
1. Matières premières et matières consommables						
2. Produits ou travaux en cours						
3. Bétail, à l'exception des animaux de reproduction, etc.						
4. Produits finis						
b) Commerce de gros et de détail						
c) Autres branches d'activité marchande						
d) Stocks des administrations publiques						
TOTAL DES STOCKS						

Tableau A.1 (suite)

Type d'actif	Stock d'ouverture (valeur brute)	Formation brute de capital	Reclassements et mise au rebut	Postes d'ajustement		Stock de clôture (valeur brute)
				Réévaluations pour variations de prix	Autres changements	
Dont :						
a) Matières énergétiques						
b) Métaux ferreux						
c) Métaux non ferreux						
d) Céréales						
TOTAL DES ACTIFS CORPORELS REPRODUCTIBLES						

Tableaux types pour l'ensemble de la nation (suite)

Tableau A.2

Valeurs nettes des actifs fixes corporels reproductibles de la nation au début
et à la fin de l'année et leurs recoupements, par type d'actif

a) Aux prix courants

b) En prix constants

Type d'actif	Stock d'ouverture (valeur brute)	Amortissements cumulés	Stock d'ouverture (valeur nette)	Formation brute de capital fixe	Consommation de capital fixe	Déclassés moins amortissements cumulés	Postes d'ajustement		Stock de clôture (valeur nette)
							Réévaluations pour variations de prix	Autres changements	
<u>Actifs fixes en service</u>									
a) Bâtiment et travaux publics									
1. Immeubles résidentiels									
2. Bâtiments non résidentiels									
3. Autres constructions									
TOTAL PARTIEL									
b) Machines et autres matériels d'équipement									
1. Matériel de transport									
2. Machines et matériel agricoles									
3. Autres biens d'équipement									
TOTAL PARTIEL									
c) Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.									
1. Animaux de reproduction, animaux de trait, etc.									
2. Plantations, travaux de mise en valeur des terres et travaux analogues									
TOTAL PARTIEL									
TOTAL DES ACTIFS FIXES									

Tableaux types pour l'ensemble de la nation (suite)

Tableau A.3

Valeurs brutes des actifs fixes de la nation par type et par âge au début
de l'année (aux prix courants)

Type d'actif	Valeur brute des actifs par âge réel en années								Total	
	1-5	6-10	11-20	21-30	31-40	41-60	61-80	81-100		Plus de 100
<u>Actifs fixes en service</u>										
a) Bâtiment et travaux publics										
1. Immeubles résidentiels										
2. Bâtiments non résidentiels										
3. Autres constructions										
TOTAL PARTIEL										
b) Machines et autres matériels d'équipement										
1. Matériel de transport										
2. Machines et matériel agricoles										
3. Autres biens d'équipement										
TOTAL PARTIEL										
c) Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.										
1. Animaux de reproduction, animaux de trait, etc.										
2. Plantations, travaux de mise en valeur des terres et travaux analogues										
TOTAL PARTIEL										
TOTAL DES ACTIFS FIXES										

Tableaux types pour l'ensemble de la nation (suite)

Tableau A.4

Valeurs des actifs corporels non reproductibles de la nation au début
et à la fin de l'année et leurs recouvrements, par type

a) Aux prix courants

b) En prix constants

Type d'actif	Stock d'ouverture	Postes d'ajustement			Stock de clôture
		Réévaluation de prix	Valeur des changements quantitatifs	Ajustements statistiques	
<u>I. Terrains</u>					
a) Terrains urbains					
b) Terres cultivées					
c) Divers					
TOTAL PARTIEL					
<u>II. Forêts</u>					
<u>III. Ressources du sous-sol et sites d'extraction</u>					
a) Gisements et sites d'extraction de charbon, de pétrole et de gaz naturel					
b) Gisements, mines et sites d'extraction de minerais métalliques					
c) Autres gisements, mines et sites d'extraction de minerais					
TOTAL PARTIEL					
<u>IV. Pêches intérieures</u>					
<u>V. Monuments historiques</u>					
TOTAL DES ACTIFS CORPORELS NON REPRODUCTIBLES					

Tableaux types par catégories d'activité économique

Tableau A.5A

Valeurs brutes des actifs corporels reproductibles par type d'activité économique de l'utilisateur au début de l'année

a) Aux prix courants

b) En prix constants

Type d'activité économique (SCN)	Types d'actif						Total
	Bâtiment et travaux publics	Machines et autres matériels d'équipement	Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.	Total brut des actifs fixes utilisés	Constructions inachevées	Stocks	
A. Branches d'activité marchande							
1. Agriculture, sylviculture et pêche							
2. Industries extractives							
3. Industries manufacturières							
4. Electricité, gaz et eau							
5. Bâtiment et travaux publics							
6. Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels							
7. Transports, entrepôts et communications							
8. Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises							
9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels							
TOTAL PARTIEL							

Tableau A.5A (suite)

Type d'activité économique (SCN)	Types d'actif						Total
	Bâtiment et travaux publics	Machines et autres matériels d'équipement	Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.	Total brut des actifs fixes utilisés	Constructions inachevées	Stocks	
B. Branches non marchandes des administrations publiques							
91. Administration publique et défense nationale							
92. Services sanitaires et services analogues							
93. Services sociaux et services connexes fournis à la collectivité							
94. Services récréatifs et services culturels							
- Autres (préciser)							
TOTAL PARTIEL							
C. Branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif au service des ménages							
93-94. Services sociaux, services récréatifs et services connexes							
Total des actifs corporels reproductibles attribués aux utilisateurs							
Total des actifs corporels reproductibles sans utilisateur désigné <u>a/</u>							
TOTAL DES ACTIFS CORPORELS REPRODUCTIBLES							

a/ Routes, barrages, etc. (par. 5.28-5.30).

Tableaux types par catégories d'activité économique (suite)

Tableau A.5B

Valeurs brutes des actifs corporels reproductibles par type d'activité économique de l'utilisateur au début de l'année

a) Aux prix courants

b) En prix constants

Type d'activité économique d'après le tableau 3.1 de la CPM	Types d'actif						Total
	Bâtiment et travaux publics	Machines et autres matériels d'équipement	Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.	Total brut des actifs fixes utilisés	Constructions inachevées	Stocks	
A. Secteur productif							
09. Industrie							
10. Construction							
11. Agriculture							
12. Sylviculture							
13. Transports							
14. Communications							
15. Commerce							
16. Autres branches de la production matérielle							
TOTAL PARTIEL							
B. Secteur non productif							
23. Services publics, logement et services courants							
24. Enseignement, culture et beaux-arts							
25. Santé publique, sécurité sociale et culture physique							
26. Sciences et services scientifiques							
27. Finances, crédits, assurances							
28. Administration							
29. Autres branches du secteur non productif							
TOTAL PARTIEL							
Total des actifs corporels reproductibles attribués aux utilisateurs							
Total des actifs corporels reproductibles sans utilisateur désigné a/							
TOTAL DES ACTIFS CORPORELS REPRODUCTIBLES							

a/ Routes, barrages, etc. (voir par. 5.28-5.30).

Tableaux types par catégories d'activité économique (suite)

Tableau A.6A et A.6B

Valeurs nettes des actifs corporels reproductibles fixes utilisés par
type d'activité économique au début de l'année

- a) Aux prix courants
b) En prix constants

Type d'activité économique	Type d'actif fixe				Valeur nette en pourcentage de la valeur brute
	Bâtiments et travaux publics	Machines et autres matériels d'équipement	Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.	Valeur nette totale	
A.6.A : Mêmes catégories que celles du tableau A.5A pour les pays utilisant le SCN					
A.6.B : Mêmes catégories que celles du tableau A.5B pour les pays utilisant la CPM					

Tableaux types par catégories d'activité économique (suite)

Tableau A.7A et A.7B

Valeurs brutes des actifs corporels reproductibles au début
et à la fin de l'année et leurs recoupements, par type
d'activité économique

a) Aux prix courants

b) En prix constants

Type d'actif et principales catégories d'activité économique	Stock d'ouverture (valeur brute)	Formation brute de capital		Retraits et mises au rebut	Ajustements		Stock de clôture (valeur brute)
		Biens neufs	Achats nets de biens d'occasion		Réévaluations pour variations de prix	Autres changements	
I. Agriculture							
a) Actifs fixes en service							
1. Bâtiment et travaux publics							
2. Machines et autres matériels d'équipement							
3. Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.							
TOTAL PARTIEL							
b) Constructions inachevées							
c) Stocks							
TOTAL DES ACTIFS CORPORELS REPRODUCTIBLES							
A.7A : Branches d'activité économique figurant au tableau A.5A pour les pays utilisant le SCN							
A.7B : Principales catégories d'activité économique figurant au tableau A.5B pour les pays utilisant la CPM							

Tableaux types par catégories d'activité économique (suite)

Tableau A.8A et A.8B

Valeurs brutes des actifs corporels reproductibles fixes au début de l'année par type d'activité économique et postes de travail a/

(Aux prix courants)

Type d'activité économique	Valeur brute des actifs fixes selon le nombre de postes de travail			Total
	1	2	3	
A.8A :				
A.8B :				
Pour certaines branches seulement				

a/ Le classement pourrait se faire en fonction du nombre moyen de postes au cours de l'année, du trimestre, du mois précédent, etc., ou en fonction du nombre de postes occupés au moment de l'enquête.

Tableaux types par catégories d'activité économique (suite)

Tableau A.9A et A.9B

Valeurs brutes des actifs corporels reproductibles fixes selon le type d'activité économique et le nombre de personnes occupées dans l'établissement au début de l'année a/

(Aux prix courants)

Type d'activité économique	Valeur brute des actifs fixes des établissements classés en fonction du nombre de personnes occupées					Total		
	1-5	5-20	21-100	101-500	501-1000		1001-5000	Plus de 5000
	A.9A : Mêmes catégories que celles du tableau A.5A pour les pays utilisant le SCN							
A.9B : Mêmes catégories que celles du tableau A.5B pour les pays utilisant la CPM								

a/ Dans certains cas, d'autres indicateurs de taille peuvent être préférables : valeur ajoutée production brute et valeur globale des actifs corporels en service dans l'établissement.

Tableaux types par catégories d'activité économique (suite)

Tableau A.10A et A.10B

Valeurs des actifs corporels non reproductibles selon le type
d'activité économique au début de l'année

a) Aux prix courants

b) En prix constants

Type d'activité économique	Terrains			Forêts du	Ressources du sous-sol	Pêcheries	Monuments historiques	Total
	Urbains	Cultivés	Divers					
A.10A : Mêmes catégories que celles du tableau A.5A pour les pays utilisant le SCN								
A.10B : Mêmes catégories que celles du tableau A.5B pour les pays utilisant la CPM								

Tableaux types par secteurs

Tableau A.11A

Valeurs brutes des actifs corporels reproductibles par secteur et branche
d'activité économique au début de l'année

a) Aux prix courants

b) En prix constants

Secteurs institutionnels ventilés en établissements classés en fonction du type d'activité économique (classement du SCN)	Types d'actifs						Total
	Bâtiment et travaux publics	Machines et autres matériels d'équipement	Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.	Total des actifs fixes utilisés	Constructions inachevées	Stocks	
<u>I. Sociétés et quasi- sociétés non financières</u>							
1. Agriculture, chasse sylviculture et pêche							
a) Privées							
b) Publiques							
Même classification par type d'activité économique que dans le tableau A.5A a)							
<u>II. Institutions financières</u>							
<u>III. Entreprises individuelles</u>							
Même classification par type d'activité écono- mique que dans le tableau A.5A a)							
<u>IV. Administrations publiques</u>							
Même classification par type d'activité écono- mique que dans le tableau A.5A b)							
<u>V. Institutions privées sans but lucratif au service des ménages</u>							
Même classification par type d'activité écono- mique que dans le tableau A.5A c)							
<u>VI. Actifs fixes sans utilisateur désigné</u>							
TOTAL DES ACTIFS CORPORELS REPRODUCTIBLES	X	X	X	X	X	X	

Tableaux types par secteurs (suite)

Tableau A.11B

Valeurs brutes des actifs corporels reproductibles par secteurs et principales branches d'activité économique au début de l'année

a) Aux prix courants

b) En prix constants

Secteurs et principales branches de l'activité économique (classement de la CPM)	Types d'actifs						Total
	Bâtiment et travaux publics	Machines et autres matériels d'équipement	Animaux de reproduction, travaux de mise en valeur des terres, etc.	Total des actifs fixes utilisés	Constructions inachevées	Stocks	
<u>I. Secteur de l'Etat</u> Même classification par type d'activité économique que dans le tableau A.5B a) et b)							
<u>II. Coopératives</u> Mêmes sous-secteurs que ceux du secteur de l'Etat, le cas échéant							
<u>III. Organisations sociales</u> Mêmes sous-secteurs que ceux du secteur de l'Etat, le cas échéant							
<u>IV. Exploitations subsidiaires des ouvriers et employés</u>							
<u>V. Exploitations subsidiaires des membres des coopératives</u>							
<u>VI. Secteur privé</u> (unités productives) Mêmes sous-secteurs que pour le secteur de l'Etat, le cas échéant							
<u>VII. Ménages (logements)</u>							
<u>VIII. Actifs fixes sans utilisateur désigné</u>							
TOTAL DES ACTIFS CORPORELS REPRODUCTIBLES							

Tableau d'ajustement des Directives provisoires (BHS)

Tableau A.12

Relations entre les agrégats d'actifs fixes appartenant aux secteurs institutionnels et les actifs fixes utilisés par les établissements au début de l'année (aux prix courants)

Secteurs institutionnels ventilés par établissements classés selon le type d'activité économique	Valeur des actifs fixes possédés			Valeur des actifs fixes loués (+) ou (-)			Valeur des actifs fixes utilisés		
	Nette ^{a/}	Amortissements cumulés	Brute	Nette	Amortissements cumulés	Brute	Nette	Amortissements cumulés	Brute
<u>Sociétés et quasi-sociétés non financières</u>	x								
1. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche									
2. Industries extractives									
3. Industries manufacturières									
4. Electricité, gaz et eau									
5. Bâtiment et travaux publics									
6. Commerce de gros et de détail									
7. Transports et communications									
8. Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises									
9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels									
<u>Institutions financières</u>	x								
<u>Entreprises individuelles</u>	x								
Mêmes sous-secteurs que pour les sociétés et quasi-sociétés non financières									
<u>Administrations publiques</u>	x								
Mêmes sous-secteurs que dans le tableau A.5A b)									
<u>Institutions privées sans but lucratif au service des ménages</u>	x								
Mêmes sous-secteurs que dans le tableau A.5A c)									
<u>Actifs fixes sans utilisateur désigné a/</u>				x	x	x	x	x	x
TOTAL DES ACTIFS FIXES									

a/ Pour astérisque, voir par. 8.17.

ANNEXE II

TABLEAUX MENTIONNES DANS LE TEXTE

Tableau 2.1 de la CPM

Balance de la production, de la consommation et de l'accumulation du produit social brut (balance matérielle)

No de la ligne		Provenance des biens matériels (ressources)		Utilisation des biens matériels																						
		Produit social brut créé sur le territoire du pays		Consommation productive (dépenses matérielles productives)							Consommation non productive			Accumulation												
		Majoration au titre du commerce et du transport	Aux prix du producteur	Total	Dans l'industrie	Dans la construction	Dans l'agriculture	Dans la sylviculture	Dans les transports	Dans les communications	Dans les autres branches de la production matérielle	Total de la consommation productive	Consommation par la population		Total	Autres types de consommation non productive	Total du fonds de consommation non productive	Des fonds fixes	Des moyens matériels circulants et des stocks	Total du fonds d'accumulation	Compensation des pertes	Exportation	Total de l'utilisation du produit social brut			
													Majoration totale au titre du commerce et de transport	Branches assurant la circulation des marchandises										Consommation individuelle de biens matériels	Consommation de biens matériels dans les services culturels et les services sociaux destinés à la population	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
01	Total pour l'économie nationale																									
02	Produits de l'industrie																									
03	Produits de la construction																									
04	Produits de l'agriculture																									
05	Produits de la sylviculture																									
06	Transport de voyageurs																									
07	Production des communications																									
08	Produits des autres branches de la production matérielle																									
09	Total pour les moyens de production																									
10	Produits de l'industrie																									
11	Produits de la construction																									
12	Produits de l'agriculture																									
13	Produits de la sylviculture																									
14	Production des communications																									
15	Produits des autres branches de la production matérielle																									
16	Total pour les biens de consommation																									
17	Produits de l'industrie																									
18	Produits de la construction																									
19	Produits de l'agriculture																									
20	Transport de voyageurs																									
21	Production des communications																									
22	Produits des autres branches de la production matérielle																									

Tableau 5.1 de la CPM

Indicateurs de la fortune nationale

No de la ligne		Au début de l'année	A la fin de l'année	Accroissement pendant l'année
01	Propriété de l'Etat	1	2	3
02	Fonds fixes			
03	Productifs			
04	Non productifs			
05	dont : fonds de logements			
06	Moyens matériels circulants et stocks			
07	Stocks productifs			
08	Production inachevée			
09	Produits finis			
10	Marchandises			
11	Réserves de l'Etat			
12	Propriété des coopératives et des kolkhozes			
13	Fonds fixes			
14	Productifs			
15	Non productifs			
16	dont : fonds de logements			
17	Moyens matériels circulants et stocks			
18	Stocks productifs			
19	Production inachevée			
20	Produits finis et marchandises			
21	Propriété privée (par groupes sociaux)			
22	Fonds fixes			
23	Productifs			
24	Non productifs (fonds de logements)			
25	Biens de consommation durables dans les ménages			
26	Stocks de produits agricoles détenus par le producteur			
27	Total (01 + 12 + 21)			

Plus terres et forêts

Indicateurs de la fortune nationale
(à utiliser avec la CPM)

1. Actifs corporels dans la branche matérielle
 - 1.1 Fonds fixes
 - 1.11 Bâtiments et installations
 - 1.12 Groupes électrogènes et installations
 - 1.13 Machines et équipement
 - 1.14 Moyens de transport
 - 1.15 Bétail
 - 1.16 Cultures de plantes vivaces
 - 1.2 Actifs matériels circulants
 - 1.21 Stocks de matériaux essentiels
 - 1.22 Production inachevée
 - 1.23 Produits finis
 - 1.24 Bétail : jeunes animaux et animaux à l'embouche
2. Actifs corporels dans la branche non matérielle
 - 2.1 Fonds fixes
 - 2.2 Moyens matériels circulants et stocks
3. Biens de consommation durables dans les ménages
4. Actifs corporels sur le territoire du pays (1 + 2 + 3)
5. Actifs corporels du pays dans d'autres pays
6. Actifs corporels extérieurs dans un pays donné
7. Créances sur d'autres pays, y compris les réserves monétaires
8. Passifs financiers
9. Fortune nationale (4 + 5 + 6 + 7 - 8)

Source : Basic Methodology of Computing the Indicators of National Wealth (Moscow, Council for Mutual Economic Assistance, 1972) (Moscou, Conseil d'assistance économique mutuelle, 1972).

Tableau 5.1 des Directives provisoires. Classification des stocks et des actifs fixes selon la nature des biens

10. Actifs corporels reproductibles

10.1 Stocks

10.1.1. Branches d'activité marchande productrices de biens

Agriculture, sylviculture et exploitation des forêts, abattage et façonnage des bois, pêche; industries extractives, industries manufacturières, électricité, gaz, eau; bâtiment et travaux publics.

10.1.1.1. Matières premières et matières consommables

Matières, éléments, pièces détachées et fournitures, acquis pour extraire, transformer, fabriquer, monter et réparer, etc., des biens marchands et pour effectuer des travaux de construction; charbon, pétrole et autres combustibles achetés pour être consommés, stocks d'engrais, d'insecticides, de semences, d'aliments pour le bétail et articles analogues utilisés par les agriculteurs, graisses et autres lubrifiants; récipients et autres emballages commerciaux non récupérables, fournitures de bureaux et autres fournitures.

10.1.1.2. Produits ou travaux en cours

Produits qui ont été partiellement transformés, fabriqués ou montés par les établissements qui les produisent, mais qui habituellement ne sont pas vendus, expédiés ou livrés à d'autres établissements sans nouvelle transformation. Sont exclus les travaux de construction en cours.

10.1.1.3. Bétail, à l'exception des animaux de reproduction, des animaux laitiers, etc.

Animaux de boucherie; poulets; autres volailles; autres animaux, exceptés ceux énumérés en 10.2.7 ci-dessous.

10.1.1.4. Produits finis

Produits fabriqués par l'entreprise qui sont prêts à être vendus ou expédiés, y compris ceux qui sont ordinairement vendus en l'état. La production du bâtiment et des travaux publics est exclue.

Tableau 5.1 des Directives provisoires (suite)

10.1.2. Commerce de gros et de détail

Produits acquis par les unités classées dans le commerce de gros et de détail, en vue d'être vendus ou consommés, tels les combustibles et les fournitures.

10.1.3. Autres branches d'activité marchande

Stocks de charbon, pétrole et autres combustibles, de fournitures pour la réparation et l'entretien des branches transports, communications, services financiers et autres branches marchandes n.d.a.; récipients et autres emballages, emballages non durables, fournitures de bureau et fournitures diverses; autres stocks de ces branches marchandes.

10.1.4. Stocks des administrations publiques

Stocks de matières stratégiques, de céréales et d'autres produits présentant une importance particulière pour la nation, constitués par les administrations publiques.

10.2. Actifs fixes

10.2.1. Immeubles résidentiels

Immeubles achevés ou non constitués entièrement ou principalement par des logements. Y compris des aménagements permanents tels que l'installation d'appareils de chauffage inamovibles, du chauffage central et de la climatisation, de l'éclairage, des canalisations et de l'adduction d'eau, ainsi que de tout l'équipement fixe habituellement installé dans les logements. Les hôtels, motels et autres bâtiments réservés à une clientèle de passage sont considérés comme des bâtiments non résidentiels.

10.2.2. Bâtiments non résidentiels

Bâtiments et édifices achevés ou non, destinés en tout ou en majeure partie à des usages industriels ou commerciaux. Exemples de bâtiments non résidentiels : usines, entrepôts, locaux administratifs, magasins, restaurants, hôtels, garages, bâtiments agricoles comme les étables et les granges, bâtiments utilisés pour le culte ou l'enseignement, à des fins récréatives, sociales et analogues. Sont compris les installations, équipements et matériels qui font partie intégrante et inamovible de ces bâtiments.

Tableau 5.1. des Directives provisoires (suite)

10.2.3. Autres constructions

Ouvrages non militaires, comme les installations fixes de chemin de fer, les routes, rues, égouts, ponts, viaducs, voies souterraines et tunnels, ports, jetées et autres installations portuaires, parcs à voitures, aéroports, pipe-lines, canaux et voies navigables, installations hydro-électriques, barrages, digues, travaux d'irrigation et de lutte contre les inondations, aqueducs, canalisations d'égouts, terrains de sport, lignes de transport d'électricité, conduites de gaz, lignes téléphoniques et télégraphiques, etc. Y compris le coût de l'ouverture des rues et du creusement des égouts, mais non compris le creusement et l'édification des fondations sur lesquelles seront construits des bâtiments, qui devraient être inclus dans la valeur des bâtiments résidentiels ou non résidentiels selon le cas.

10.2.4. Travaux de mise en valeur des terres et d'aménagement des plantations, des vergers et des vignobles

10.2.4.1. Travaux de mise en valeur des terres

Dépenses pour tous les travaux d'assèchement et de défrichement des terrains, qu'ils augmentent ou non la superficie totale disponible; travaux d'irrigation et de défense contre les inondations, constructions de barrages et de digues dans le cadre de ces travaux; défrichement et reboisement; et frais de mutation relatifs aux transactions portant sur des terrains, fermes, gisements ou concessions minières, bois et forêts, zones et concessions de pêche et ressources naturelles analogues.

10.2.4.2. Dépenses effectuées pour la plantation et la culture, jusqu'à fructification, de nouvelles exploitations d'arbres fruitiers et de plantes à sève ou à fruit qui mettent plus d'un an avant de commencer à produire : vergers, plantations de caoutchouc, etc.

10.2.5. Matériel de transport

Matériels suivants dont la fabrication est achevée : navires, aéronefs, matériel roulant des chemins de fer et des tramways, tracteurs routiers, camions, fourgons et véhicules analogues, véhicules à moteur, charrettes et chariots, wagonnets utilisés par les branches marchandes, les branches non marchandes des administrations publiques à des fins civiles et les branches non marchandes des institutions privées sans but lucratif. Est exclu le matériel de transport à destination militaire.

Tableau 5.1 des Directives provisoires (suite)

10.2.6. Machines et autres matériels d'équipement

10.2.6.1. Machines et matériel agricoles

Machines et matériel agricoles tels que moissonneuses, batteuses, charrues, hermes et autres matériels de culture, et tracteurs autres que les tracteurs routiers.

10.2.6.2. Autres biens d'équipement

Bien durables non classés ailleurs à titre d'actif fixe des producteurs résidents. Sont compris dans cette catégorie : les machines génératrices; le matériel, le mobilier, les machines et les fournitures de bureau; les objets d'art; les machines à travailler les métaux; le matériel utilisé dans les mines, la construction et les travaux publics et dans d'autres industries; les grues et les élévateurs; les récipients et emballages durables; le matériel et les instruments de travail des professions libérales, le mobilier et l'équipement utilisés dans les hôtels, pensions, restaurants, hôpitaux, institutions de recherche, écoles et par les autres services. Les articles de faible valeur, comme les outils à main les accessoires et appareils de bureau peuvent être exclus pour des raisons pratiques si les méthodes comptables habituelles les considèrent comme des dépenses courantes.

10.2.7. Animaux de reproduction, animaux de trait, animaux laitiers, etc.
Animaux de reproduction, animaux de trait, animaux laitiers, moutons, lamas, etc., élevés pour la laine.

11. Actifs non reproductibles

11.1. Terrains

11.1.1. Terrains où s'élèvent des bâtiments et des ouvrages

Terrains sur lesquels sont édifiés des bâtiments et des ouvrages compris dans les rubriques 10.2.1. à 10.2.3. du tableau 5.1 ci-dessus. Y compris les voies d'accès aux exploitations agricoles, les cours des bâtiments résidentiels des exploitations agricoles, etc. Pour les immeubles d'habitation, il est nécessaire de limiter la dimension des jardins qui les entourent; si la fiscalité locale n'en prescrit aucune, toute superficie supérieure à un demi-hectare devra figurer dans la rubrique 11.1.3. ci-dessus.

11.1.2. Terres cultivées

Terres servant à l'agriculture ou à l'horticulture, tant de subsistance que commerciale, y compris toutes les plantations, vergers et vignobles. Terres faisant partie d'une exploitation agricole, à l'exception des voies d'accès, des cours de ferme, etc., qui seront classées dans la rubrique 11.1.1. Les jardins et les parcelles particuliers, qui ne sont pas cultivés à des fins de subsistance ou à des fins commerciales, seront classés dans la rubrique 11.1.3., sauf pour une superficie limitée autour des immeubles d'habitation, à classer dans la rubrique 11.1.1.

11.1.3. Divers

Terrains de plaisance et de loisirs, parcs, jardins et parcelles particuliers, qui ne sont pas cultivés à des fins soit de subsistance, soit commerciales, et superficies en excédent d'une certaine limite autour des immeubles d'habitation.

11.2. Forêts

Tout bois sur pied ayant une valeur commerciale dans les forêts, futaies, bois et taillis et la terre qui les porte.

11.3. Ressources du sous-sol et sites d'extraction

11.3.1. Gisements et sites d'extraction de charbon, de pétrole et de gaz naturel

Gisements et mines (souterraines et à ciel ouvert) d'antracite, de houille grasse et de lignite; gisements, puits et champs de pétrole et de gaz naturel.

Tableau 5.2. des Directives provisoires de 1977 (suite)

11.3.2. Gisements, mines et sites d'extraction de minerais métalliques.

Gisements, mines et autres sites d'extraction de minerais métalliques ferreux, non ferreux et précieux.

11.3.3. Autres gisements, mines et sites d'extraction de minerais non métalliques

Carrières, argilières et sablières; gisements, mines et autres sites d'extraction de minéraux pour l'industrie chimique et la fabrication d'engrais; gisements, mines et sites d'extraction du sel; gisements, mines et autres sites d'extraction de quartz, de gypse, de pierres gemmes naturelles, d'asphalte et de bitume, de tourbe et d'autres matières non métalliques, autres que le charbon et le pétrole.

11.4. Pêcheries

Poissons et installations annexes des étangs et des viviers, des bancs de culture d'huîtres et de perles, et autres pêcheries. On n'y inclura que les pêcheries exploitées à des fins commerciales dans les eaux intérieures (cours d'eau et lacs) et les pêcheries littorales séparées du large par une barrière.

11.5. Monuments historiques

Bâtiments, statues et autres constructions présentant un grand intérêt historique ou culturel, qui ont fait l'objet d'une opération dans les comptes de capital et de financement.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
